

Abonnements par la poste:

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique.....	\$8.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7430

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Ce ne sont ni des Hallucinés, ni des imbéciles

A propos de l'ambassade au Vatican, de M. Herriot et des lois "laïques"

Le télégraphe ne nous apporte que de brefs échos du débat qui se poursuit à Paris, depuis une bonne semaine, autour de l'ambassade au Vatican. En fait, si l'on en excepte le discours de M. Briand, nous ne savons même à peu près rien de ce qu'ont pu dire les partisans du maintien de l'ambassade. Pour avoir une juste idée du débat, il faudra donc attendre les journaux de France. Mais il semble bien, d'après les dépêches de ce matin, que M. Herriot voudrait prendre une sorte d'attitude transactionnelle. D'un côté, il ferait voter par la majorité de la Chambre (que fera le Sénat? on l'ignore encore) la suppression de l'ambassade; de l'autre, le Conseil d'Etat ayant décidé que le Concordat est encore en vigueur en Alsace-Lorraine, on maintiendrait à Rome un chargé d'affaires qui s'occuperait officiellement des affaires d'Alsace-Lorraine (et officieusement, sans doute, de tout le reste).

Mais il convient tout de suite de noter que cette question de l'ambassade n'est que l'un des aspects des problèmes qui passionnent aujourd'hui les catholiques français.

Ceux-ci désirent sans doute que leur pays soit représenté auprès du Vatican; mais il n'y a point que la question du maintien ou de la suppression de l'ambassade qui les intéresse.

Ce qui les préoccupe au premier chef, c'est la question des lois laïques, c'est-à-dire, de tout le régime légal institué depuis quarante ans et plus qui, par la neutralisation de l'école officielle, par les atteintes portées à l'action des congrégations, etc., tend systématiquement à la déchristianisation du pays.

On n'a pour s'en convaincre qu'à se rappeler les nombreuses pièces que nous avons déjà publiées ici même. On n'aurait même qu'à lire cette déclaration, signée de S. E. le cardinal Charost, de NN. SS. Nègre, Rumeau, Arlet, Grelhier, Garnier, Grete, Le Fer de la Motte, de Durfort, Duparc, Serrand et Gouraud, que nous trouvons dans notre dernier courrier:

Dans leur assemblée annuelle, le 18 novembre 1924, les évêques protecteurs des Facultés catholiques de l'Ouest demandent que le programme de défense religieuse formule les revendications suivantes:

Labrogation des lois dites de "laïcité", notamment:
La loi de séparation, qui exclut Dieu de l'Etat;
La loi de l'école neutre, qui exclut Dieu de l'enseignement public;

La loi du divorce, contraire à la loi divine, et qui est une cause de ruine pour la famille et pour la nation;
La loi d'exception qui met les religieux hors du droit commun, et leur interdit d'enseigner.

Ils s'associent, en outre, aux revendications de l'Alsace et de la Lorraine, garanties, d'ailleurs, par les promesses officielles et réitérées de la France.

De ces lois néfastes, M. Herriot n'est point l'auteur. S'il a déchainé la crise actuelle — qui suscite au reste d'heureuses réactions — c'est qu'il a, d'une part, annoncé qu'il se proposait de mettre en pleine vigueur telle de ces lois qu'on avait laissé dormir pendant la guerre et d'appliquer à l'Alsace-Lorraine, en dépit des promesses officielles, le régime "laïque".

Il faut bien noter aussi, en lisant les dépêches, que les mots prennent parfois sur les lèvres d'un chef de gouvernement tel que M. Herriot un sens étrange. C'est ainsi, par exemple, que les journaux de ce matin nous apprennent que M. Herriot a formellement accusé le Souverain Pontife "d'intervention dans les affaires intérieures de la France" et d'action politique. Pourquoi? Parce qu'"il a félicité les catholiques de s'être organisés en France". Ceci est en propres lettres dans les dépêches de la Presse Associée et signifie clairement que les catholiques, étant attaqués par des lois qui les atteignent au plus profond de leur conscience et s'organisent pour combattre ces lois, M. Herriot ne reconnaît point au Pape, leur chef, le droit même de les féliciter de leur action.

Et nous voyons qu'en toute occasion M. Herriot affirme son respect des croyances religieuses, déclare qu'il ne veut persécuter personne, etc. D'abord, comme nous l'avons maintes fois fait observer et comme notre propre expérience nous l'a trop appris, ce n'est pas l'habitude des persécuteurs de se qualifier ainsi; puis les belles paroles ne changent rien aux choses. Les lois que dénoncent les évêques et les catholiques français restent ce qu'elles sont, quoi que puisse dire ou penser M. Herriot; et s'il est quelqu'un qui ait compétence pour en apprécier le caractère de persécution, ce sont bien ceux qui les subissent.

Du reste, nous invitons tous ceux qui risqueraient d'embrouiller un peu ces grandiloquentes déclarations de s'arrêter un moment à cette réflexion élémentaire. En France, à l'heure actuelle, tout le monde a de quoi s'occuper pleinement, sans chercher inutilement de nouveaux et vains soucis. Même chez les vainqueurs, la guerre a laissé de dures suites. Croit-on que les évêques, qu'un homme comme le général de Castelnau (soixante-quatorze ans d'âge et de lourdes peines), s'acharneraient à organiser toute une campagne de résistance, s'ils n'étaient point en face de maux et dangers certains? Croit-on que, d'un bout à l'autre de la France, les hommes se lèveraient par milliers, pour répondre à leur appel, si l'évidence de ces périls ne s'imposait à tous les catholiques français?

Les belles phrases de M. Herriot ne feront pas croire à ceux qui veulent un moment réfléchir que les catholiques de France et leurs chefs sont de simples hallucinés, ou des imbéciles.

Omer HEROUX.

L'actualité

Tartuferie

Un bambin est mort ébouillanté. L'accident évoque aux yeux des chrétiens cultes et qui tombent en larmes: à l'ordure, je ne sais quelle odeur fade de viande bouillie; à l'imagination, l'agonie atroce — on chaque mouvement est un supplice en soi.

Et la victime a huit ans!

Est-ce accident? Rien ne permet de croire à un esprit loyal qui en soit autrement, pour le moment.

Mais le doute est tentant.

Un sujet pour la grande information, si l'on peut relever ce rapport humain d'une saute virement pimentée, d'un soupçon de sadisme.

Les renseignements sont à l'heure actuelle déplorablement maigres.

On a la déposition d'un enfant affolé par la douleur, ou sous l'effet des calmants. Les témoins principaux restent à entendre: le premier médecin qui a soigné, le maître qui a surveillé le bain fatal.

L'enquête suit son cours sous la direction d'un magistrat chargé

d'ans, d'expérience et d'honorabilité.

Tout est normal. Mais le normal n'est pas intéressant; il faut presser les choses, en extraire tout ce qu'elles peuvent donner de vitriol, il faut presser, au goût pervers et qui en réclame plus tous les jours. D'ailleurs c'est le public à peine informé de l'affaire, qui réclame lisez:

Un enfant de huit ans, Hector Galarneau, un pauvre petit orphelin recueilli à l'insinuation de Huberdeau, vient de mourir en des circonstances pour le moins étranges. Transporté d'urgence à l'hôpital Sainte-Justine (sic), il expire après avoir fait à sa maman, mandée après coup, (il s'agit évidemment d'une déposition post-mortem), des confidences troublantes.

L'affaire émeut vivement l'opinion publique, pour ne pas dire plus. Et nous crovons traduire le sentiment général en exigeant que la lumière soit faite entière et de façon à ne pas laisser subsister un malaise intolérable.

De la première séance de l'enquête, ce matin, ressortent des informations vagues et imprécises qui ne peuvent qu'aggraver la rumeur publique.

Nous attendons anxieusement la reprise de cette enquête, après-demain, alors que seront entendus deux témoins idoines.

Entre temps nous crovons de notre devoir d'attirer au nom de nos lecteurs l'attention particulière du procureur général sur cette affaire. Un incident du même genre, et qui n'est pas oublié, fait que notre population est maintenant outrée et exige que les responsabilités, s'il y a lieu, soient bien établies.

L'institution en cause reçoit des subventions du gouvernement provincial et des municipalités. C'est bien le moins que nous insistions, au nom du public, pour qu'elle fournisse une certaine sécurité et qu'elle soit soumise à un contrôle officiel.

De plus, par suite de ce qui nous paraît une anomalie, nous savons que 90 pour cent des enfants qui sont à Huberdeau ont leurs parents à Montréal. Il n'en faut pas davantage pour que notre population ne reste pas indifférente à un incident grave et qui en rappelle un autre, non moins tragique.

Nous suggérons que le ministre du Public soit représenté à la reprise de l'enquête du coroner.

L'affaire émeut vivement l'opinion publique — à peine mise au courant par les deux journaux du matin à faible tirage l'un et l'autre au moment où paraissait cet article.

Et nous crovons traduire le sentiment général — qui n'a pas même eu le temps de se formuler — en exigeant que la lumière soit faite entière et de façon à ne pas laisser subsister un malaise intolérable.

On dirait, ma foi, que quelqu'un a tenté d'étouffer l'enquête, que M. MacMahon ne sait plus son devoir ou refuse de l'accomplir!

Voyez donc plus bas: il faut attirer l'attention particulière du procureur général.

Mais, pourquoi se gêner puisqu'il s'agit d'une institution subventionnée? Vous voyez, bienfaits de la loi de l'Assistance publique! L'Ecole est subventionnée, donc elle est à nous; ces frères qui la dirigent sont à nous, ils nous doivent des comptes, ce sont nos serviteurs. Il est plus simple de leur en demander qu'au gouvernement, évidemment, puisque le gouvernement ne subventionne pas seulement les orphelins, mais aussi les journaux.

Lisez encore: C'est bien le moins pour que nous insistions, au nom du public, pour qu'elle fournisse une certaine sécurité.

Courez, parents, à Huberdeau y chercher vos enfants, tant que le journal n'aura pas obtenu pour eux une certaine sécurité: ils sont en danger! Le crime y est d'occurrence quotidienne.

Et nous aussi, pourtant, nous sommes pour la punition de tous les criminels. Nous déplorons que l'assassinat de Blanche Garneau, de la petite Malherbe, de Jobin et de tant d'autres soient restés impunis et nous appelons à ce sujet l'intervention du procureur général. Ce n'est pas parce qu'on ne peut les envelopper ni de loin ni de près dans une soutane qu'ils doivent cesser d'intéresser.

Nous sommes pour la punition de tous les criminels, — ceux qui causent le scandale comme ceux qui s'attaquent à la vie mortelle. Nous serions même disposés à négocier ceux-ci plutôt que ceux-là. Et nous ne refusons aucun concours, même celui du confrère qui pourrait nous être d'un secours d'autant plus précieux qu'il aurait bien plus d'influence que nous pour purifier certaine feuille qui glorifie le crime chaque fois qu'il se produit, lui donne une large et somptueuse publicité, qui change la louange du mauvais théâtre, qui en rendant le goût le plus qu'elle peut, qui contribue de la sorte à empoisonner les âmes de nombreux petits.

Confrère, si vous êtes de notre avis, commencez donc cette réforme, supprimez cette espèce dangereuse de malfaiteurs de la jeunesse, autrement, je vous l'avoue, votre indignation et vos larmes me semblent pure tartuferie, sans jeu de mot.

Paul ANGERS.

P. S. — Les parents qui tiennent à mettre leurs enfants au courant de l'inceste feront bien de laisser traîner les grands journaux chez eux de ce temps-ci. Deux d'entre eux donnent la semaine dernière des détails à ce sujet d'une précision presque physiologique — et cela recommencera. On a soin de soigner surtout les titres en beau caractère noir, clair, gras qui peuvent être déchiffrés sans peine par un enfant qui commence à épeler. C'est ce qu'on appelle faire rayonner la vérité.

P. A.

Bloc-notes

Une opinion

Ces semaines-ci, le directeur d'un journal quotidien américain disait à l'université de Syracuse, devant des étudiants: "Cela peut n'être pas votre avis, mais, à mon sens, l'administration, déficiente des pouvoirs publics, la fréquence du crime et le niveau de la presse d'Amérique. Car le journal quotidien fait partie intégrante de la vie, en Amérique, et le journalisme est devenu une affaire à sensation, frivole, il s'est commercialisé, il a versé dans le matérialisme total et

c'est cela qui nous ruine. Pourquoi s'attendre à ce que la masse respecte les lois et soit honnête, quand la presse, à peu d'exceptions près, se moque de la loi et, tout le long de l'année, met au-dessus de tout des malpropétés ramassées un peu partout?" Cet Américain n'a jamais lu Louis Veuillot, il en ignore sans doute même l'existence; mais, à des décades de distance, il rejoint le jugement que ce maître porte, dans son chapitre sur la grosse presse, (Les Odeurs de Paris) quand il dit d'elle: "L'histoire nous montre en toutes ses pages les peuples à la fois plus fidèles et plus fiers qu'en ce temps. Ils admettaient quelque chose qu'on ne leur était qu'avec la vie; ils haïssaient quelque chose qu'ils repoussaient tant qu'ils avaient la vie. Maintenant, ils n'admettent rien et ils haïssent tout, mais d'une haine molle et lâche, prompte à céder, constante à trahir, qu'il résulte la facilité de les dompter et l'impossibilité de les gouverner. La presse quotidienne a été le principal instrument de cette décomposition."

Nationalisme canadien

Au cours d'un article au *Listening Post*, de Montréal, M. Thomas Guerin dit entre autres choses: "S'imaginer qu'un Canadien né au Canada peut entretenir envers des pays qui sont autre-ment le même sentiment que des gens nés dans ces pays, c'est commettre une erreur fondamentale. Il se forme graduellement au Canada une génération de Canadiens. Il y a des Canadiens de langue anglaise dont les familles vivent au Canada depuis près d'un siècle. Il est né ces années-ci chez ces Canadiens d'âge mûr un sentiment canadien plus intense qu'auparavant, et ce sentiment, plus qu'il n'importe quoi, rapprochera de plus en plus étroitement les deux grandes races qui se partagent le sol canadien, les un sur le terrain d'un intérêt national commun à toutes deux. Cette classe de Canadiens de langue anglaise, qui sait qu'elle s'est formée au Canada et qui place l'intérêt canadien au-dessus de tout, est plus qu'aucune autre apte à comprendre les Canadiens français, pour que l'Europe ait un beau souvenir de la véritable patrie est le Canada." En fait et comme l'a cent fois dit et écrit le directeur du *Devoir*, de quel ou tous les Canadiens considèrent le Canada comme leur seule et vraie patrie, le jour-là, l'attente est de voir, sera à la veille de s'accomplir. Mais le chemin à parcourir est encore long et le but à atteindre, éloigné.

Rien qu'un, \$19,800

Les Comptes Publics de la province, pour 1924, fournissent, malgré le désordre voulu avec lequel les dresse, pour empêcher les gens curieux de s'y retrouver facilement, des indices quant aux dépenses de certaines feuilles. Le *Soleil*, par exemple, et d'un seul coup d'oeil, a reçu l'an dernier plus de \$140,000 des fonds publics. En dehors de Québec, où d'autres feuilles ont aussi eu leur large part de subventions déguisées, il y a une toute petite gazette, liée de très près à M. Nicol, trésorier provincial, qui a eu, l'an dernier, sa grosse part de paille, la *Tribune*, de Sherbrooke. Rien qu'à huit endroits différents des Comptes Publics, — nous négligeons les entrées de moindre importance — on voit que la *Tribune*, organe dévoué à M. Nicol, a touché l'an dernier, à même les fonds publics de la province, au-delà de \$19,800. Nous pourrions dire vingt mille dollars et nous serions peut-être encore en deca de la vérité, tant comme lorsque nous lisons que le *Soleil* en a reçu quarante mille. La liberté de la presse, dans notre province, est un beau mot, mais combien y a-t-il en réalité de feuilles qui ne sont pas attachées par le régime?

G. P.

Lettre d'Ottawa

Parler et ne rien dire

Tel est le mal commun à presque tous les orateurs ministériels ou oppositionnistes — Pourquoi les ministres ne mettent-ils pas le public au courant de ce que font leurs ministères?

Ottawa, le 26. — Les discours politiques ordinaires, chez nous, manquent à un fort degré de variété ou de nouveauté. Pour les parcourir ou les entendre avec une certaine dose d'attention, pour ne pas sauter des paragraphes entiers, ils est absolument indispensable de n'en pas écouter souvent ou de n'en lire que trois ou quatre par année. Autrement la tâche devient fastidieuse et on change vite en corvée.

Les orateurs, en effet, tournent dans le même cercle d'arguments électoraux, continuellement. Ils nient dans le même sac qui est très petit. Ils répètent de toutes les manières possibles une même argumentation, un même raisonnement, jusqu'à ce que l'audience en devienne malade. Les raisons que chaque orateur apporte au soutien de sa cause sont un peu comme la monnaie d'un gouvernement et des banques. Un chef le met en circulation et des masses innombrables se l'approprient ensuite et s'en servent jusqu'à ce que l'effigie devienne illisible et qu'on ne reconnaisse plus son origine. On retrouve aussi les leit-motifs d'un discours à l'autre, d'un orateur à l'autre, quelques accords, toujours les mêmes, qui viennent à horripiler l'oreille et à la déchirer de sa profonde et incurable monotonie. C'est tellement vrai qu'avec un peu d'habitude, on peut prévoir tout ce que dira un champion de la cause libérale ou de la cause conservatrice, tous les sujets qu'il touchera en passant, son exorde et sa péroraison.

LA BANALITE ENNEMIE

Il semble cependant que l'on pourrait faire mieux, que les ministres et les chefs de parti pourraient aborder d'autres sujets pour leur plus grand bénéfice personnel, celui de leurs auditeurs, celui du pays tout entier, et même du parti auquel ils appartiennent. A quoi bon répéter devant une foule, pour la centième fois, la réplique que l'on fait à un argument de l'opposition? A quoi bon recommencer une controverse dont les arguments sont connus, rappeler vainement ce que les électeurs du parti ont fait ou n'ont pas fait, ce que l'un a suggéré, ce que l'autre a accompli, les gloires de l'un ou de l'autre, ramener les anciennes querelles, ressusciter les anciennes fantômes, sortir les squelettes de l'armoire, dérouler les phrases bien connues qui volent au vent comme les banderoles? Tout cela ne mène à rien, la plupart du temps, et c'est proprement parler dans le vide.

Les ministres peuvent abandonner ces vieilles rengaines. Comme administrateurs de certains départements, ils doivent se mettre au courant des activités des diverses classes du pays. Prenons le ministre de l'Agriculture, par exemple, que ce soit celui d'Ottawa, de Québec, ou de n'importe quelle autre province. Il a fait adopter diverses lois pour l'amélioration de certains produits de la ferme, et pour le plus grand bénéfice des agriculteurs. Il est à la tête des fermes expérimentales, de toute une armée de fonctionnaires qui ont étudié la situation agricole, qui sont en touche avec le fermier, qui ont fait des rapports, qui ont proposé des réformes urgentes, etc. Pourquoi alors, lorsqu'il se présente à l'Assemblée législative, ne parle-t-il pas de temps en temps des résultats des lois qu'il a fait adopter, pourquoi ne donnerait-il pas des conseils aux agriculteurs, pourquoi ne leur signifierait-il pas aussi des méthodes nouvelles, pourquoi enfin ne dirait-il pas: faites ceci, ou faites cela; vous ne vous occupez pas assez de telle ou telle chose; vous cultivez trop tel produit qui ne paie pas, et toutes les cultures pas assez tel produit qui paie beaucoup? Venant d'un ministre d'une personne constituée en autorité, ces conseils, ces observations auraient un autre poids et une autre portée que si l'habitant les entendait de la levée d'un agromome ou les lisait dans un journal de l'agriculture. L'habitant y donnerait plus d'attention et il aurait de la gratitude pour celui qui s'intéresserait ainsi à son sort, et lui prêcherait le progrès et la marche en avant.

Ainsi du ministre de l'immigration et de la colonisation. Un ministre de la colonisation comme un ministre de l'agriculture qui vient parler aux foules des petites querelles du parti, est comme un menuisier qui veut faire un mur. Tout d'abord, il en parle mal, et il néglige sa vraie besogne qui est autrement importante et qu'il peut accomplir très bien. Le ministre de la colonisation doit être un apôtre de la colonisation; il doit revenir continuellement sur le sujet qu'il connaît, nous dire les résultats qu'il obtient son département, les difficultés qu'il rencontre, signaler les avantages des diverses régions, nous dire enfin ce que lui-même fait, même que tous ses employés à qui l'Etat paie d'innombrables salaires.

LE PUBLIC MAINTENU DANS L'IGNORANCE

Car l'obscurité plane d'un bout de l'année à l'autre sur les activités de l'armée des fonctionnaires de l'Etat. Le public ignore ce qu'ils font, ce que font les ministres, il ignore les rouages de l'administration, le pourquoi de cette vaste machine contre laquelle il maugre très souvent. Il aime à savoir les raisons des choses et les choses elles-mêmes. Il veut connaître les travaux qui s'exécutent en haut lieu.

Et s'il les connaissait, il pourrait très souvent tirer de grands avantages personnels de ces connaissances nouvelles.

D'ailleurs, pourquoi parler seulement du ministre de l'agriculture et du ministre de la colonisation? Tous les membres d'un cabinet ont leur tâche excessivement intéressante. Il y a le ministre du travail, celui des mines, celui de la voirie, de la justice, des finances, de la santé, des forêts, des douanes, etc. Tous peuvent entretenir le public des activités gouvernementales, de la situation présente dans leur domaine, les préparatifs que l'on fait pour l'avenir. Dans les rapports de leur département qui s'endorment dans la poussière pour ne plus s'éveiller, ils trouveraient un nombre infini de thèmes, de faits et d'observations bons à mettre en cir-

La session de Québec

La loi des accidents du travail

M. Galipeault dépose le rapport de la commission chargée de l'étudier — Versements périodiques — Assurance obligatoire — Responsabilité de l'entrepreneur.

Québec 27 (De notre correspondant). — Le paiement en versements périodiques au lieu d'une somme globale dans le cas d'accident mortel ou d'incapacité permanente ou partielle grave, l'assurance obligatoire sous un système des responsabilités collective, mutuelle et individuelle la responsabilité conjointe et solidaire d'un entrepreneur avec ses sous-contracteurs, telles sont les principales suggestions que fait au gouvernement la Commission chargée de l'étude de la Loi concernant les Accidents du Travail.

Elle recommande en outre de faire disparaître la nécessité d'une contestation judiciaire pour établir la proportion de l'incapacité partielle permanente, de simplifier la méthode de réclamation des indemnités et fait autres suggestions.

La Commission chargée de l'étude de la Loi n'a pas jugé à propos de se prononcer positivement sur le besoin ou la non-nécessité d'établir une commission spéciale pour l'application de la loi actuelle. Dans son rapport au gouvernement, elle a fait connaître que M. Galipeault a déposé sur la table de la Chambre, hier, elle demande, cependant, la création d'un organisme auquel serait donné l'avis en cas d'accident; elle rapporte aussi que les ouvriers ont été unanimes à demander l'établissement d'une Commission permanente.

Le rapport de la Commission fait certaines recommandations, mais les Commissaires n'ont pas voulu se prononcer sur le taux de l'indemnité, sur l'opportunité de soumettre les maladies professionnelles à l'application de la loi et sur certains autres points. La Commission donne à ce sujet les opinions émises par les ouvriers et les patrons.

Elle a fait un travail considérable. Nommée l'an dernier par le gouvernement, la Commission a tenu des séances à Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières, Chicoutimi, Kénogami; elle a envoyé des questionnaires et des circulaires à tous les intéressés; elle a entendu les ouvriers, les patrons, les manufacturiers, le Collège des Médecins, le Barreau de la province, des compagnies d'assurances; elle a invité les patrons et les ouvriers à se rencontrer et a réussi à tenir ainsi trois conférences conjointes de cinq patrons et cinq ouvriers.

Cette commission était composée de M. le juge Ernest Roy, président, de MM. J. A. Bothwell et E. G. Brousseau, représentant les patrons, et de MM. G. Frank et J. Chénier, représentant les ouvriers. Au rapport général de la commission, signé par les cinq commissaires, sont joints deux rapports contenant chacun les recommandations des patrons et des ouvriers.

Le gouvernement étudiera ces rapports. Il est peu probable qu'une loi soit présentée à cette session pour changer l'économie de la loi actuelle des Accidents du Travail; il est possible que le ministre du Travail demande à la Législature d'adopter certains amendements des représentants des patrons et des ouvriers sont unanimes à demander.

Outre les recommandations faites par la commission, et que nous mentionnons au début de cette lettre, les commissaires suggèrent que les industries et branches d'industries exerçant en rapport avec une exploitation commerciale devraient tomber sous la loi, sauf certaines exceptions spécifiées.

La Commission recommande que les corporations scolaires, les fabriques d'église, corporations publiques ou privées, municipalités, gouvernements fédéral et provincial soient sous l'empire de la loi lorsqu'ils font des travaux ou opèrent des services qui tombent sous son application s'ils étaient exécutés par des entrepreneurs particuliers.

D'après la Commission, tous les ouvriers engagés dans les industries tombant sous le coup de la loi devraient, quel que soit leur salaire, bénéficier de l'application de cette loi. Le maximum du salaire à être pris en considération pour la fixation des indemnités sera de \$2,000, au lieu de \$1,500.

La base du salaire annuel devrait être fixée par le salaire journalier gagné au moment de l'accident multiplié par 300 quel que soit le nombre de jours travaillés l'année.

Pour éviter le double recours en

culpation et à répandre.

Les ministres et chefs de parti pourraient ainsi plonger leurs discours dans une véritable fontaine de jouvence. C'est ce que certains d'entre eux font déjà de temps en temps. C'est ce qu'ils devraient faire le plus souvent au lieu de lancer continuellement des pierres à l'autre parti pour en recevoir de semblables. C'est alors que notre opinion publique deviendrait plus nourrie, plus drue, plus solide et qu'elle abandonnerait le gonflement inutile des vessies.

Léo-Paul DESROSIERS.

cas d'accident, la Commission recommande que la loi ne s'applique qu'aux accidents survenus dans la province de Québec à moins que l'accident n'ait été engagé dans le Québec et n'ait droit à aucune compensation dans la province où l'accident est arrivé.

UN ORGANISME

La Commission recommande la création d'un organisme auquel serait donné l'avis de l'accident; l'ouvrier blessé ou ses représentants et le patron seraient obligés de donner cet avis. L'organisme qui la déterminerait devrait faire enquête d'après les réponses reçues à un formulaire, réponses qui donneraient la nature et les circonstances de l'accident, le genre d'industrie, s'il y a assurance et quelle sorte, le nom de l'assureur, s'il y a eu règlement et quelles conditions. Ces rapports à cet organisme permettraient de faire des statistiques à point sur le nombre des accidents du travail dans la province et le montant des indemnités payées. Ils serviraient aussi à l'établissement d'un système de prévention des accidents.

Les mots "principal soutien" dans la loi actuelle ont causé souvent des contestations judiciaires; la Commission recommande de les faire disparaître et d'étendre les bénéfices de la loi non seulement aux conjoints et enfants survivants mais également aux ascendants et à dépendants dont le soutien était le soutien ou des soutiens, en proportion du montant contribué à ces derniers par la victime au moment de l'accident.

La Commission suggère que les frais funéraires soient supportés par les patrons jusqu'à concurrence de \$125. Dans le cas d'accident fatal, le patron devrait subvenir les frais médicaux, hospitaliers et funéraires même s'il n'y a aucun dépendant de la victime. Le choix du médecin et de l'hôpital sera fait d'un accord conjoint entre le patron et la victime ou ses représentants, mais autant que possible suivant la religion et la langue de l'accidenté et dans une institution reconnue par le gouvernement.

La Commission recommande aussi l'établissement d'un système de contrôle pour la fixation des primes, du barème, du capital constituant les rentes, de la garantie de la solvabilité des assureurs.

Elle suggère que les indemnités soient toujours payées directement à l'accidenté, ou à ses ayants-droit et jamais à un intermédiaire; elle recommande l'affichage bien en vue des principales dispositions de la loi, dans les langues française et anglaise dans tous les établissements industriels ou autres tombant sous l'application de cette loi.

Dans son rapport général, la Commission met en regard, à divers endroits, les opinions émises et les demandes des patrons et des ouvriers. Ainsi, les ouvriers recommandent que le taux des indemnités soit porté à 60 et un tiers pour cent du salaire et les patrons demandent que ce taux soit laissé à 50 pour cent.

La Commission suggère que les frais médicaux, hospitaliers et chirurgicaux soient supportés par le patron jusqu'au moment de la consolidation de la blessure; les patrons désirent que ces frais ne soient supportés par eux que pour une période de six mois à compter de la date de l'accident.

Les patrons demandent que le maximum du capital pour le calcul de l'indemnité soit de quatre fois le salaire annuel, avec un minimum de \$2,000 et un maximum de \$4,000; les ouvriers recommandent que le capital servant à fixer la compensation ne peut être fixe, mais fluctuer suivant l'âge de la veuve et le nombre et l'âge des enfants de moins de seize ans; ce capital devra être suffisant pour garantir un versement mensuel de \$40.00 à la veuve et de \$10.00 à l'enfant, mais le total de cette allocation mensuelle ne pourra dépasser les deux tiers du salaire de la victime.

Les ouvriers demandent que les maladies professionnelles soient soumises à la loi au même titre que les accidents du travail; les patrons sont d'opinion qu'il n'y a pas opportunité pour le moment d'étendre l'application de la loi aux maladies professionnelles.

LES PATRONS

En plus de ce rapport général, la Commission a remis au gouvernement un rapport signé par MM. Bothwell et Brousseau contenant les demandes des patrons et un autre signé par MM. Beaulé et Frank contenant les demandes des ouvriers.

Les patrons recommandent la création d'un nouvel organisme pour l'application de la loi. Dans tous les cas d'accident, un rapport pourrait être envoyé au département du travail ou à tout autre département; s'il y a un règlement entre les parties, un rapport devrait être aussi envoyé.

Les patrons suggèrent aussi que l'indemnité accordée aux parents dont l'accidenté n'était pas le principal soutien devrait être comprise dans le capital maximum de \$4,000 et trouverait son application dans la compensation qui lui est laissée au juge.

(Suite de la dernière page)

La dernière partie du dossier

Lettres de deux professeurs de McGill — Déclarations de S. G. Mgr Bruchési, de S. E. le cardinal Bégin, de l'Université Laval et des curés de la paroisse française de la ville d'Ottawa.

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC — LE TEMOIGNAGE DE M. HUGHES

Nous achevons aujourd'hui la publication des principaux documents que notre confrère le Droit, interprète autorisé de nos frères de l'Ontario, désire, à la veille du voyage de Bonne Entente, soumettre à l'attention des Canadiens français de la province de Québec. On notera que ces pièces datent déjà de quinze ans, mais que le Règlement et l'état de choses qu'elles démontrent subsistent encore.

Les deux premières pièces sont empruntées à la vaste et probante enquête que mena, dès ce temps, auprès de représentants qualifiés de la minorité anglo-québécoise, le directeur du Devoir. On se rappelle que M. Bourassa réussit ainsi à provoquer, au bénéfice de la minorité, de nombreuses et intéressantes expressions d'opinion.

M. J. A. DALE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITE MCGILL

15 octobre 1912
Cher M. Bourassa,
Je n'ai eu le temps ni de vous écrire ni d'étudier au long la question des écoles d'Ontario mais je n'hésite pas à vous dire que la position du gouvernement me semble insoutenable. Elle est certainement une violation de l'esprit de la Confédération. Je n'ai lu aucune déclaration concernant l'attitude du gouvernement, mais je ne puis croire qu'elle puisse être justifiée au point de vue de l'opportunité ni au point de vue de la justice.

Tout avantage qui pourrait s'en suivre au point de vue de l'enseignement, même s'il était démontré qu'il l'est, — ce qui n'est pas — ne pourrait conséquemment justifier l'application de ces règlements.

(Signé) J. A. DALE, Université McGill.

M. LE PROFESSEUR FRYER

Mon cher M. Bourassa,

« Je voudrais avoir les informations nécessaires sous la main pour répondre plus au long à votre lettre circulaire. Mais je puis dire que si la question est précisément celle que vous la présentez, non seulement les intérêts mais encore les droits des élèves canadiens-français sont compromis dans les écoles d'Ontario. L'instruction publique au Canada est naturellement du ressort des autorités provinciales et son administration ne peut pas toujours être séparée de la politique provinciale du jour. Quel qu'un du dehors doit nécessairement hésiter à critiquer un gouvernement qui reflète pour le moment l'opinion provinciale. Cependant, si la conduite qu'on se propose d'adopter dans les écoles d'Ontario à l'égard des élèves de langue française reflète l'opinion publique de la province, on a sûrement le droit d'en témoigner de la surprise et même du regret.

« Dans le moment, je ne vois pas quelle puisse trouver une justification valable. Se trouve-t-il quel qu'un de prêt à soutenir que l'usage de l'anglais comme véhicule d'instruction assure une éducation plus solide que la française? Est-ce que l'histoire canadienne, par exemple, n'est vraiment canadienne, ou disons-nous plus exactement, canadienne que si elle est enseignée en anglais seulement? Le simple exposé de la question la résout. La prescription du français comme véhicule d'instruction ne peut être défendue du point de vue éducationnel.

« Comment pouvons-nous expliquer cette tentative d'angliciser les écoles françaises d'Ontario, à moins que ce ne soit par un mépris de droit bien défini, né d'un nationalisme intolérable et intransigeant, que tous les gens à l'esprit large doivent déplorer? »

Avec toute l'assurance de mon estime et de ma considération.

(Signé) C. E. FRYER.

S. G. MGR BRUCHESI

(Au Monument National, 21 décembre 1914)

« Nous sommes en présence d'une situation grave. Si nous venons, Mgr l'évêque, auxiliaire, Mgr le Grand Vicairé et moi, à cette réunion dont l'Association Catholique de la Jeunesse a pris l'initiative, c'est pour affirmer hautement que nous sommes en faveur de toute juste revendication. Nous sommes loyaux sujets de l'Empire britannique. Nous l'avons prouvé dans le passé et nous en donnons aujourd'hui encore d'irréfusable preuve. Nous apprenons et parlons la langue anglaise et nous ne négliçons rien pour la faire apprendre parfaitement que possible par nos enfants.

« Mais le français a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables. Ce fut la langue de notre berceau et nous y voyons la gardienne et la protectrice de nos croyances. « Nous voulons et nous devons la conserver. »

« Ah! que je voudrais être entendu de ceux qui ont en mains le pouvoir pour le supplier de faire disparaître du milieu de nos populations qui pourraient être si heureuses, toute cause et toute occasion de discorde. Ce serait si facile nous ne demandons que le respect des droits acquis et d'une légitime liberté.

« Pour le moment, il ne s'agit pas simplement, à mon sens, d'une question particulière ou d'un règlement scolaire. C'est toute la question de la liberté de la langue française qui est en jeu. Si cette liberté n'est pas reconnue, qu'on la réclame, qu'on la défende, par tous les moyens que la liberté permet.

« Que la lutte soit digne et ferme. Si elle doit être longue, peu importe, l'ai foi dans l'avenir. Le triomphe est assuré et je l'attends.

S. E. LE CARDINAL BEGIN

Lettre de S. E. le cardinal archevêque de Québec à S. G. Mgr Bruchési (Janvier 1915).

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, Archevêque de Montréal.

Monseigneur,
Les journaux m'ont apporté les échos de la belle et patriotique manifestation organisée récemment par les soins de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, dans votre ville épiscopale, et où l'on a vu figurer et sympathiser, dans une commune pensée de loyauté et de justice, les plus hautes personnalités ecclésiastiques et les hommes politiques les plus distingués.

C'est avec une satisfaction profonde que j'ai lu les discours prononcés dans cette circonstance, et je félicite d'avoir su interpréter, en un langage si ferme, et en même temps si pondéré, les nobles sentiments de notre clergé et de notre peuple, et d'avoir placé la question de la langue française au premier plan de la lutte.

C'est pas, en effet, d'un simple intérêt local qu'il s'agit. Nous sommes une confédération de provinces associées entre elles par des liens étroits. Cette situation crée entre les provinces sœurs et les citoyens qui les habitent une solidarité nécessaire. Et pas plus dans un corps moral que dans une organisation physique, l'un ne peut porter atteinte à l'une ou l'autre des parties composantes sans que tout l'être composé en souffre.

« Le français, comme l'a dit très justement Votre Grandeur, a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables: droits acquis par l'effort le plus hardi et le travail le plus généreux et consignés dans les pages les plus glorieuses de nos annales. On n'efface pas d'un trait de plume ces pages écrites avec le sang même des aïeux.

Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'un gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. Je crois en une justice immanente et je n'admets pas, aucun esprit sensé n'admettra, que dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses.

Notre constitution civile fait à la langue française une place officielle. Les hommes qui l'ont façonnée voulaient fonder parmi nous une nation unie et prospère. C'est donc à nous, qui en sommes les gardiens, de ne pas trahir la pensée de nos ancêtres les plus illustres, que de chercher à étouffer sur les lèvres d'une classe de citoyens honnêtes et loyaux l'idiome qu'ils parlent et que prétendent parler leurs enfants, et qui a droit de cité dans les sphères les plus élevées du pays.

Et quelle langue, Monseigneur, veut-on bannir du domaine où se forment l'esprit et le cœur de l'enfant? Celle-mêmes qui est la gardienne de nos croyances et l'instrument de notre culture. Nous comprenons certes, et nous nous expliquons sans peine, l'indignation que soulèvent au sein de la minorité ontarienne, les mesures injustes et vexatoires dont elle se plaint. Ces mesures atteignent nos frères et sœurs canadiens-français de leur vie intellectuelle et religieuse. Et, si par de tels actes, et aussi par notre apathie, c'est-à-dire par notre silence, nous leur donnons l'impression que nous ne nous soucions pas de leur langue, nous leur donnons l'impression que nous ne nous soucions pas de leur culture, nous leur donnons l'impression que nous ne nous soucions pas de leur avenir.

« Comment pouvons-nous expliquer cette tentative d'angliciser les écoles françaises d'Ontario, à moins que ce ne soit par un mépris de droit bien défini, né d'un nationalisme intolérable et intransigeant, que tous les gens à l'esprit large doivent déplorer? »

Avec toute l'assurance de mon estime et de ma considération.

(Signé) C. E. FRYER.

S. G. MGR BRUCHESI

(Au Monument National, 21 décembre 1914)

« Nous sommes en présence d'une situation grave. Si nous venons, Mgr l'évêque, auxiliaire, Mgr le Grand Vicairé et moi, à cette réunion dont l'Association Catholique de la Jeunesse a pris l'initiative, c'est pour affirmer hautement que nous sommes en faveur de toute juste revendication. Nous sommes loyaux sujets de l'Empire britannique. Nous l'avons prouvé dans le passé et nous en donnons aujourd'hui encore d'irréfusable preuve. Nous apprenons et parlons la langue anglaise et nous ne négliçons rien pour la faire apprendre parfaitement que possible par nos enfants.

« Mais le français a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables. Ce fut la langue de notre berceau et nous y voyons la gardienne et la protectrice de nos croyances. « Nous voulons et nous devons la conserver. »

« Ah! que je voudrais être entendu de ceux qui ont en mains le pouvoir pour le supplier de faire disparaître du milieu de nos populations qui pourraient être si heureuses, toute cause et toute occasion de discorde. Ce serait si facile nous ne demandons que le respect des droits acquis et d'une légitime liberté.

« Pour le moment, il ne s'agit pas simplement, à mon sens, d'une question particulière ou d'un règlement scolaire. C'est toute la question de la liberté de la langue française qui est en jeu. Si cette liberté n'est pas reconnue, qu'on la réclame, qu'on la défende, par tous les moyens que la liberté permet.

« Que la lutte soit digne et ferme. Si elle doit être longue, peu importe, l'ai foi dans l'avenir. Le triomphe est assuré et je l'attends.

« Cette guerre terrible aura pour nous, par certains côtés, d'heureux résultats en ce qu'elle a fait la population du Canada plus unie que jamais. Me sera-t-il cependant permis de dire ici combien nous regrettons qu'une malheureuse division chez nos frères de la province voisine empêche que cette union soit parfaite.

« Loin de moi la pensée de m'interposer entre le gouvernement et la minorité de la province voisine, et Dieu me garde de prononcer une seule parole qui pourrait ajouter à la division que nous déplorons, mais je ne puis omettre que sont les Canadiens anglais de l'Ontario et les Canadiens français du Québec qui ont, d'accord, fondé l'édifice puissant qu'est le Dominion.

« Qui voudrait prétendre qu'il n'a pas été dans leur esprit de donner aux deux races des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne ainsi que le disait sir John A. Macdonald en 1890 et qui pour l'inspiration de tels sentiments que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord a été rédigé par les pères de la Confédération? »

« Grâce à Dieu, nous avons toujours vécu dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu dans la province de Québec d'oppression ni de l'opprimé et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en aura jamais.

« Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner que l'Ontario fit entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens? »

« C'est animé de ce sentiment, M. l'orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser, au nom de toute la population de Québec, des Canadiens anglais, Écossais et Irlandais comme des Canadiens français, un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario, au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française de l'Ontario et même qu'on soit généreux envers elle.

« Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande pour le verbe français, le droit de résister aux lèvres des écoliers de l'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler. »

« Par son âge et sa position, par sa charte comme par ses fonctions, l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Fille du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

« Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tous, par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qui nous permettent de rappeler ici, elle a voulu, d'accord avec tous ses collègues affiliés, que ces mêmes institutions fussent bilingues et que chacun d'eux ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

« C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien gagné, nous, à reculer du voisinage et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font une gloire de connaître.

« Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par les méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée.

« C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi elle se joint de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

« Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et ce n'est pas seulement par l'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre des races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

L'UNIVERSITE LAVAL

Lettre de l'Université Laval de Québec à l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario (16 janvier 1915)

M. A. T. Charron, président de l'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario,

Monseigneur le président,

La lettre, tout à la fois si forte et si pondérée que Son Éminence le cardinal Bégin vient d'adresser à Monseigneur l'Archevêque de Montréal, au sujet des écoles dans l'Ontario, a été accueillie dans tout le Canada français avec une satisfaction et une fierté bien légitimes.

Ces nobles paroles sont une revendication calme et juste des droits imprescriptibles que nous garantissons non seulement la nature et le bon sens, mais encore l'usage et la constitution interprétée dans l'esprit même qui l'a dictée. C'est ainsi, pour nos compatriotes de là-bas, avec une approbation sans équivoque, un appel et un encouragement à cette lutte suprême où ils défendent leur langue, mais encore à protéger leur foi dont cette langue est le véhicule, l'interprète et la gardienne.

Avec tous ceux que les lois de la justice et du « fair-play » ne laissent pas indifférents; avec tous les vrais Canadiens, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, l'Université Laval a éprouvé une joie sincère à l'apparition de ce document qui restera comme l'une des plus belles pages de notre histoire.

Chancelier de notre université, l'Éminentissime Cardinal Archevêque de Québec a exprimé d'une façon magistrale des idées et des sentiments qui sont, nous sommes heureux de le déclarer ici, les idées et les sentiments de l'Université Laval elle-même; et celle-ci reste dans son rôle et croit même remplir un devoir en faisant publiquement siennes ces paroles d'or qui viennent de tomber des lèvres de son chef vénéré.

« Par son âge et sa position, par sa charte comme par ses fonctions, l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Fille du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

« Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tous, par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qui nous permettent de rappeler ici, elle a voulu, d'accord avec tous ses collègues affiliés, que ces mêmes institutions fussent bilingues et que chacun d'eux ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien gagné, nous, à reculer du voisinage et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font une gloire de connaître.

Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par les méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée.

C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi elle se joint de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et ce n'est pas seulement par l'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre des races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

mêmes droits et de la même liberté. L'UNIVERSITE LAVAL, Par le Recteur: Amédée Gosselin, Ptre, P.A. SIR LOMER GOVIN

Paroles de Sir Lomer Govin, premier ministre de la province de Québec, à l'Assemblée législative de Québec, le 11 mars 1915:

« Cette guerre terrible aura pour nous, par certains côtés, d'heureux résultats en ce qu'elle a fait la population du Canada plus unie que jamais. Me sera-t-il cependant permis de dire ici combien nous regrettons qu'une malheureuse division chez nos frères de la province voisine empêche que cette union soit parfaite.

« Loin de moi la pensée de m'interposer entre le gouvernement et la minorité de la province voisine, et Dieu me garde de prononcer une seule parole qui pourrait ajouter à la division que nous déplorons, mais je ne puis omettre que sont les Canadiens anglais de l'Ontario et les Canadiens français du Québec qui ont, d'accord, fondé l'édifice puissant qu'est le Dominion.

« Qui voudrait prétendre qu'il n'a pas été dans leur esprit de donner aux deux races des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relativement à la personne ainsi que le disait sir John A. Macdonald en 1890 et qui pour l'inspiration de tels sentiments que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord a été rédigé par les pères de la Confédération? »

« Grâce à Dieu, nous avons toujours vécu dans l'harmonie et dans la paix, et il n'y a jamais eu dans la province de Québec d'oppression ni de l'opprimé et je connais assez le cœur de notre population pour déclarer qu'il n'y en aura jamais.

« Mais s'il arrivait un jour que la minorité eût à se plaindre des traitements de la majorité, qui pourrait s'étonner que l'Ontario fit entendre sa voix pour demander justice à l'égard des siens? »

« C'est animé de ce sentiment, M. l'orateur, que je veux, avant de reprendre mon siège, adresser, au nom de toute la population de Québec, des Canadiens anglais, Écossais et Irlandais comme des Canadiens français, un appel au gouvernement et à la majorité de la province d'Ontario, au nom de la justice et de la générosité dont l'Angleterre a donné tant de preuves et qui ne peuvent manquer d'animer tout citoyen véritablement britannique, comme au nom des luttes qu'ont soutenues nos pères pour ouvrir à la civilisation les riches domaines qui sont notre patrimoine commun, je demande qu'on fasse justice à la minorité française de l'Ontario et même qu'on soit généreux envers elle.

« Au nom des sublimes expressions qu'il a données à la pensée humaine, je demande pour le verbe français, le droit de résister aux lèvres des écoliers de l'Ontario qui veulent l'apprendre et le parler. »

« Par son âge et sa position, par sa charte comme par ses fonctions, l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Fille du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

« Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tous, par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qui nous permettent de rappeler ici, elle a voulu, d'accord avec tous ses collègues affiliés, que ces mêmes institutions fussent bilingues et que chacun d'eux ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

« C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien gagné, nous, à reculer du voisinage et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font une gloire de connaître.

« Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par les méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée.

C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi elle se joint de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et ce n'est pas seulement par l'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre des races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

« Par son âge et sa position, par sa charte comme par ses fonctions, l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Fille du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

« Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tous, par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qui nous permettent de rappeler ici, elle a voulu, d'accord avec tous ses collègues affiliés, que ces mêmes institutions fussent bilingues et que chacun d'eux ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

« C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien gagné, nous, à reculer du voisinage et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font une gloire de connaître.

« Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par les méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée.

C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi elle se joint de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et ce n'est pas seulement par l'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre des races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

« Par son âge et sa position, par sa charte comme par ses fonctions, l'Université Laval se trouve à la tête de l'enseignement du français au Canada. Fille du Séminaire de Québec auquel, dès les premiers temps, les gouverneurs anglais laissèrent toute liberté, cette institution a été créée pour maintenir sans doute et sauvegarder en ce pays la religion catholique, mais aussi pour perpétuer parmi nous les lettres françaises et pour étendre sur toute la race le rayonnement de leur influence.

« Sa Majesté la reine Victoria, de très illustre mémoire, par l'octroi d'une charte généreuse, a constitué notre Université la première et officielle gardienne de cette culture française où tout Canadien de sang français trouve l'aliment de sa vie morale, culture à laquelle nous tous, par tous les liens de notre pensée et par toutes les fibres de notre cœur. De sa charte, l'Université Laval n'est pas même obligée de faire dans ses leçons, une part à la langue anglaise. Et pourtant, avec une largeur d'esprit et un sens pratique qui nous permettent de rappeler ici, elle a voulu, d'accord avec tous ses collègues affiliés, que ces mêmes institutions fussent bilingues et que chacun d'eux ne pût être admis aux honneurs du baccalauréat sans justifier d'une connaissance suffisante de l'anglais.

« C'est le propre des peuples civilisés de rechercher dans le contact des autres races et dans une certaine réciprocité de langage un échange de connaissances utiles et de lumières bienfaisantes. Notre université française n'a pas cru s'amoindrir en favorisant chez elle l'étude de l'anglais; et les races de langue anglaise n'ont rien gagné, nous, à reculer du voisinage et des progrès d'une langue que parle leur propre souverain et que les esprits les plus cultivés du monde se font une gloire de connaître.

« Au reste, les directeurs de l'Université Laval conformément aux règles d'une saine pédagogie veulent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle et que la formation de son esprit s'accomplisse par les méthodes et avec des maîtres qui soient ceux de sa race et de sa langue; tout autre façon d'agir serait, à leurs yeux, non seulement une injustice vis-à-vis des familles, mais une discipline scolaire infructueuse et erronée.

C'est pourquoi avec tous les esprits impartiaux, l'Université regrette la situation déplorable faite depuis quelques années aux écoles canadiennes-françaises d'Ontario. Et c'est pourquoi aussi elle se joint de toutes parts en faveur de la minorité ontarienne opprimée.

Dans cette lutte pour le droit et pour la langue l'Université Laval tient à assurer les vaillants champions d'une si belle et si noble cause de ses profondes sympathies. Et ce n'est pas seulement par l'encouragement, elle joint l'expression de ses vœux les plus sincères pour qu'un nouveau règlement, basé sur la justice et l'équité, vienne au plus tôt rétablir l'harmonie entre des races diverses faites pour s'entendre et destinées à jouir des mêmes droits et de la même liberté.

c'est là la politique de l'Angleterre de rendre justice à tous". La lutte est commencée; elle entraînera certainement des sacrifices. Ensemble, nous les ferons avec générosité afin de conserver ce qui doit vous être aussi cher que la vie: l'éducation de nos enfants.

Nous osons demander à tous les journaux animés d'un patriotisme pur et généreux de nous prêter leur puissant concours dans la revendication des droits des parents sur l'éducation de leurs enfants. (Signé)

L.-N. CAMPEAU, curé d'office, Notre-Dame d'Ottawa.

Jos. A. MYRAND, ptre, curé de Ste-Anne d'Ottawa.

Fr. E. A. LANGLOIS, O. P. pr. de St-Jean-Baptiste d'Ottawa.

J.-E. JEANNOTTE, O. M. I. curé du Sacré-Cœur d'Ottawa.

Fr. CONRAD, O. F. M., curé de St-Francis d'Ottawa.

H. CHABOT, O. M. I., curé de Ste-Famille d'Ottawa.

F.-X. BARRETTE, ptre, curé de St-Charles d'Ottawa.

LE TEMOIGNAGE DE M. HUGHES

EXTRAIT du rapport du Dr Hughes ex-inspecteur général des écoles publiques de Toronto, sur les écoles séparées bilingues d'Ottawa (décembre 1922).

"The tests made in the schools, and the tests I made in connection with business life prove that the French Separate Schools are teaching English successfully to all the French children attending them. The teachers in the French Separate Schools of Ottawa have proved that both languages can be learned by French children well during the years usually spent in Public School work."

"I have seen the best schools in America, in the British Isles, in Belgium, and in Germany; and I have never seen in any other first book class any teaching that impressed me as more vitally satisfactory than the teaching of English I saw in a class of little children who were beginning their work in learning to speak English in one of the French Separate Schools in Ottawa."

"Do the French people object to the teaching of English to their children? Emphatically 'No'. So far as I could find the

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 28 janvier 1927.
Saint Léonide et ses comp. martyrs.

Lever du soleil, 7 h. 31.
Coucher du soleil, 4 h. 54.
Lever de la lune, 9 h. 44.
Coucher de la lune, 9 h. 43.

Premier quart, le 1er, à 6 h. 26m. du soir.
Pleine lune, le 3, à 9 h. 47 m. du soir.
Dernier quart, le 17, à 9 h. 47 m. du soir.
Nouvelle lune, le 24, à 9 h. 45 m. du matin.
Premier quart, le 31, à 11 h. 43 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET TRÈS FROID
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 1 sous zéro.
Même date l'an dernier, 15 sous zéro.
Minimum aujourd'hui, 5 sous zéro.
Même date l'an dernier, 11 sous zéro.
BAROMETRE
10 heures a.m. 30.45, 11 heures a.m. 30.45.
Midi 30.50.

Une nouvelle cour de tramways rue Mont-Royal

On pousse activement à l'heure actuelle l'aménagement d'une cour de tramways à l'angle des rues Chapleau et Mont-Royal. Cette cour recevra les tramways des lignes Frontenac, de Lorimier et Papineau. Ce sera la plus vaste que possède actuellement la compagnie; elle procédera sous peu à l'aménagement d'une nouvelle cour dans l'est, vis-à-vis le parc Dominion, la compagnie du gaz devant acquiescer la cour actuelle d'Hochelaga. (On sait que la direction du tramway et celle de la Montreal Light, Heat and Power se confondent désormais).

Ce déplacement des cours doit produire une migration notable des premiers mai prochains; car on espère que la cour de la rue Mont-Royal sera ouverte à cette époque. Les employés se logent ordinairement à proximité de la cour où est garée leur voiture et le nombre d'employés par voiture est de quatre. Cela constitue donc un déplacement de population assez important.

Le pont rue Delorimier : modification du plan

Nous apprenons de bonne source que le dépôt du rapport sur l'emplacement du pont entre Montréal et la rive sud a été retardé de façon à ce qu'il puisse être présenté conjointement avec celui qui est relatif au plan. Il devrait quand même être prêt d'ici quelques jours. On nous apprend aussi que le projet adopté a subi une importante modification quant à la travée centrale dont la longueur aurait été sensiblement réduite. Cette réduction causera une baisse correspondante dans le coût de l'entreprise.

Le site recommandé unanimement par la commission sera, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, il y a quelques semaines, le pied de la rue de Lorimier avec descentes par élévateur à Notre-Dame, par rampes à Sainte-Catherine, de Montigny et Ontario. Le pont n'encombrera en rien la rue de Lorimier; il passera au-dessus des maisons situées du côté ouest, entre Dorion et de Lorimier.

LE DR McDOUGALD FERA UNE DECLARATION DEMAIN

Le Dr McDougald, président de la commission du port, a déclaré aux journalistes à midi que tous les membres du conseil consultatif qui a été créé pour se prononcer sur la valeur des différents projets qui ont été soumis pour un pont entre Montréal et la rive sud ont fait des recommandations unanimes.

Le Dr McDougald a dit qu'il fera une déclaration officielle demain relativement à la décision des commissaires.

Le conseil consultatif était composé de MM. Eric Drummond, de la Dominion Bridge Company, T. W. Harvey, de la commission du port, H. M. MacKay, professeur à l'Université McGill, Terrault, directeur des travaux publics de la ville, et de M. Ivan Vallée, ingénieur-en-chef de la province.

M. Cardin, ministre de la marine, assistait à la réunion de ce matin.

Les profits de la régie des alcools au Manitoba

Winnipeg, 27 (S.P.A.) — D'après le rapport soumis à la législature, les profits nets de la commission des liqueurs du Manitoba pendant l'exercice 1923-24 ont été de \$1,346,161. A Winnipeg seulement, les profits ont été de \$1,238,143.

Le total des marchandises achetées s'élève à \$2,287,270.73 et le total des ventes est de \$3,639,179.85.

N. de la R. — D'après ces statistiques, le profit brut de la régie semble avoir été de \$1,352,909. La différence entre ce montant et les profits nets, qui devraient constituer les frais d'exploitation, ne serait donc que de \$6,748.

LE PAPE ET LES SULPICIENS

Paris, 16 (par courrier) — A l'occasion du cinquantième anniversaire d'ordination sacerdotale de M. Garriguet, supérieur général de Saint-Sulpice, le Souverain Pontife a adressé au vénérable jubilaire une lettre où il fait l'éloge de M. Garriguet et de la Compagnie de Saint-Sulpice.

LES ONTARIENS A QUEBEC

ILS ARRIVERONT JEUDI MATIN. — LES ORATEURS AU BANQUET DE JEUDI MIDI. — CEUX DU BANQUET MUNICIPAL.

Québec, 27, (D.N.C.) — C'est jeudi matin, à 8 heures, qu'arriveront, à Québec, les délégués de la province d'Ontario, au nombre de 300. Le comité de réception a terminé l'organisation générale de la réception qui sera faite aux visiteurs. Il est entendu que les orateurs, au dîner offert par la province, au Parlement jeudi midi, seront MM. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et H. Cockshutt, lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, puis MM. Taschereau et Ferguson, premier ministre de leur province, MM. Arthur Sauvé et W. E. Sinclair, chef de l'opposition dans leur législature, ensuite NN. SS. McNeill, ancien député de Toronto et Langlois, auxiliaire de Québec, le lord-évêque anglican de Québec, L. Williams, sir J. Flavelle et autres.

Dans la soirée, au banquet offert par les citoyens de Québec on a déjà choisi les orateurs suivants : MM. J.-H. Fortier, S. H. le maire de Québec, L.-A. David, le Dr. Bruce Taylor, représentant de l'Université de Toronto, de l'Université de Kingston, D'autres orateurs seront ajoutés au programme.

Mise au point

Ce ne sont pas les Frères de la Charité, dont la maison à Montréal est au numéro 4140 est, rue Notre-Dame, qui tiennent l'orphelinat d'Huberdeau où il y a eu l'incident dont il a été question hier à la Cour du coroner, à propos de la mort d'un enfant.

Le supérieur provincial des Frères de la Charité déclare au Devoir que sa communauté n'a pas de maison à Huberdeau et qu'il y a eu erreur, quand on a mentionné le nom de sa communauté à ce sujet. Elle n'est pour rien dans cette affaire.

Daudet nomme cinq personnes

LEON DAUDET PORTE DES ACCUSATIONS FORMELLES CONTRE MARLIER, LANNES, DELANGE, LE FLAOUTTER ET LE COMMISSAIRE DE POLICE COLOMBO — SON FILS AURAIT ETE VICTIME D'UN COMPLICITÉ — COMMENT LES CHOSSES SE SONT PASSEES

Paris, 27 (S.P.A.) — Depuis plus d'un an le chef royaliste Léon Daudet préparait sa cause contre ceux qu'il croit responsables de la mort de son fils Philippe. Hier soir, sous une forme concrète, il a soumis au parquet des accusations formelles contre cinq hommes. Ce sont MM. Marlrier, ancien directeur du service secret, Lannes, Delange, le Flaoutter et le commissaire de police Colombo.

Le jeune Daudet avait été trouvé grièvement blessé dans un fiacre, en novembre 1923. Il est mort quelques temps après.

Daudet base sa plainte sur le fait que le pistolet trouvé auprès du jeune homme ne contenait pas de douille vide de la balle qui avait blessé son fils. Il prétend qu'on n'en a retrouvé une que plusieurs heures plus tard.

Il prétend que les cinq hommes ont organisé une descente de la police au moment où le jeune Philippe Daudet devait être dans la librairie Le Flaoutter. Il assure que la Sûreté générale, afin d'arrêter son opposition à la Chambre des députés, a tenté de s'emparer de son fils pour le forcer à se déclarer anarchiste et à se proclamer contre la foi royaliste de son père. La lettre dans laquelle le jeune Daudet se déclarait anarchiste permettait à la Sûreté de mobiliser plusieurs détectives et de leur ordonner une descente dans la librairie Le Flaoutter pour capturer un anarchiste dangereux qui avait manifesté de mauvaises intentions contre le Poincaré, Millerand et Daudet. Ils avaient ordre de faire feu s'il résistait.

Léon Daudet croit que les agents ignoraient l'identité de son fils lors de la descente. Comme celui-ci aurait voulu porter la main à sa poche lorsqu'on a voulu l'arrêter, l'un des agents aurait fait feu. Lorsqu'on aurait découvert l'identité du jeune homme, plus tard, on aurait inventé une histoire de suicide afin d'éviter un scandale.

LES TAXES NE SERONT PAS DIMINUEES

C'EST LA CONCLUSION QU'ON TIRE D'UNE DECLARATION DE M. GRAHAM — LE TIMBRE A TROIS SOUS RESTERA EN VIGUEUR

Ottawa, 27 (D.N.C.) — Le gouvernement a réduit l'an passé la taxe des ventes de manière à diminuer les revenus de \$24,000,000 espérant que l'augmentation du commerce compenserait ces pertes. Je ne veux pas déclarer d'avance ce qui doit être contenu dans le budget, mais je peux dire que nos espérances ne se sont pas réalisées. Telle est la déclaration que M. Graham a faite, hier, à une délégation qui demandait au gouvernement de réduire les taxes.

On en a aussitôt conclu que le cabinet ne diminuerait pas les taxes à la prochaine session, parce que les revenus ont trop diminué.

D'après ce que l'on a pu comprendre aussi le timbre à trois sous pour les lettres va aussi rester en vigueur. Revenir aux anciens taux ferait perdre au gouvernement \$50,000,000.

M. Graham a aussi promis de prendre en considération les demandes des constructeurs de navires qui veulent qu'on les protège contre la concurrence étrangère.

Conférence de M. Dombrowski

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, donnera une conférence publique demain soir à 8 heures 15, à l'Université. Il continuera à traiter de la philosophie de Voltaire.

Les anciens du Mont-Saint-Louis

"L'Association des anciens élèves du Mont-Saint-Louis convie tous ses membres pour le 2 février au soir au Mont-Saint-Louis. Il y aura partie de goret, amusement et lunch. Les membres sont priés de ne pas oublier d'apporter leur carte".

Les sentences contre Gough et Stewart

Toronto, 27 (S.P.C.) — Le juge Coatsworth a annoncé hier qu'il ne prononcerait la sentence de J. F. M. Stewart et de R. P. Gough que le 3 février. Les deux directeurs de la Home Bank ont été trouvés coupables de négligence et leur sentence devait être prononcée aujourd'hui.

M. J.-E. Ladouceur est réélu

Joliette, 27 — M. J.-E. Ladouceur, avocat, a été réélu hier par acclamation comme maire de Joliette.

Le congrès des ingénieurs

Le congrès annuel des ingénieurs canadiens et la trente-neuvième assemblée générale annuelle de l'Engineering Institute ont commencé aujourd'hui à l'hôtel Windsor pour se continuer jusqu'à jeudi.

Réplique de Me Lanctôt

LE PROCUREUR DES REQUÉRANTS REpond A Me OSCAR GAGNON

Me J.-P. Lanctôt a donné la réplique ce matin à Me Oscar Gagnon. Ce dernier avait prétendu que l'enquête avait été illégalement conduite quant à ses clients pour diverses raisons. Me Lanctôt soutient que tout a été conduit suivant la jurisprudence suivie en la matière et qu'on ne procède jamais autrement que les requérants ont procédé au cours de la dernière enquête.

On parle beaucoup, dit Me Lanctôt, des victimes de l'enquête et l'on parle de vie privée exposée au grand jour, mais on oublie dans tout cela la pauvre communauté des citoyens qui ont été indignement exploités par les officiers de police infidèles ou incompétents.

Me Gagnon a prétendu que les témoins à charge contre le capitaine Sauvé étaient d'un caractère plus ou moins respectable. Il est évident que le capitaine Sauvé n'est pas allé s'adresser pour commettre des abus à des personnes d'une honorabilité reconnue et qu'il ne les a pas priées d'assister à la commission de ses fautes.

Il faut donc s'en rapporter aux gens avec lesquels il a transigé dans les milieux où il a commis ses fautes. Sauvé prétend expliquer la contradiction de sa déclaration lorsqu'il s'agit de gains de courses.

Lors de son premier témoignage, Sauvé prétendait qu'il avait gagné ses gains aux courses, année par année, et il admet avoir fait environ \$18,000. Avant de déclarer ces faits, Sauvé avait eu le temps de consulter ses livres de banque, de réfléchir. Ce n'est qu'à la dernière minute de l'enquête qu'il s'avise de songer qu'il n'a fait aux courses que \$8,000. D'ailleurs, il n'avance aucun fait, aucune preuve pour étayer une seule de ses affirmations. Comment ne peut-il faire témoignage quelconque sur ses gains pour amendes dans les causes de liqueurs? Comment n'a-t-il amené aucun témoin pour prouver à tout le moins la vraisemblance de son histoire de courses?

Sauvé prétend que sa protégée Latour a vu ses maisons vidées, mais il ne trouve pas par exemple que la femme Latour ait été confre.

Sauvé prétend qu'Anna Lalonde faisait des causes de liqueurs pour lui, cependant nous voyons que la dite Anna Lalonde a été arrêtée pour infraction à la loi des liqueurs.

Me Gagnon qualifie Blanche Corbeil de prostituée et cite Me Gordon qui déclare qu'elle ne devrait pas être crue sous serment. L'opinion de Me Gordon vaudrait certes pour le temps où cette fille faisait mauvaise vie mais la situation est changée. La jeune fille s'est amendée, vit honnêtement en état de mariage régulier. Elle n'est venue témoigner que forcée par la loi.

Me Lanctôt parle ensuite de la preuve relative à l'inspecteur Robert. Me Gagnon fait de M. Charles Gauthier le témoin à charge, un être répugnant parce que ce dernier a été condamné pour vol, parce que, quoique innocent, il a voulu protéger une jeune fille d'une souillure, en prenant la faute pour lui. En plus on met de côté le témoignage de ses enfants qui doivent, ce semble bien valoir les affirmations du capitaine Ainey.

D'ailleurs le bilan soumis par M. Robert ne comporte que de façon très vague les dépenses occasionnées par sa famille. Il serait fort intéressant d'avoir des précisions, ajoute Me Lanctôt.

La preuve d'ivresse faite contre le lieutenant Valmore Trudeau, n'est pas basée sur un seul témoignage, puisque le chef Bélanger lui-même a cru intervenir après informations.

Dans le cas des détectives McCann et Bélanger, on prétend que si ces agents ont agi comme ils l'ont fait, c'est à cause de la loi qui est mal faite. La poursuite a prouvé que les agents n'ont pas fait observer la loi.

Reste le cas du lieutenant Demers. Ce n'est pas un crime de jouer aux cartes, mais ce n'est pas une raison pour que le lieutenant Demers laisse ses hommes engager leur salaire dans les jeux de cartes.

Reconnu par Rome

Comme nous l'avons annoncé hier, S. G. Mgr Georges Gauthier a rapporté de Rome le décret de reconnaissance du séminaire des Missions étrangères. Par ce décret, les règlements sont reconnus pour une période de trois ans. Les autorités du séminaire pourront ensuite demander certains changements.

La même règle s'applique à la reconnaissance de l'Université de Montréal.

Le corps professoral du séminaire des Missions étrangères est composé de prêtres réguliers qui prêtent un serment de stabilité à la mission.

Sir George Foster devient leader

Ottawa, 27, (D.N.C.) — Sir James Loughheed, qui était le leader des conservateurs au Sénat, doit partir pour le sud des États-Unis, afin de prendre un long repos après une maladie assez grave. Il ne sera donc pas en position de remplir ses fonctions durant la prochaine session.

Sir George Foster le remplacera comme chef des sénateurs conservateurs.

À la faculté de Droit, à 7 h. 30, vendredi prochain il y aura l'examen écrit de terme, en droit civil. Cet examen aura lieu pour les trois années.

Les amendements sont acceptés

LES ECHEVINS DISCUTENT PENDANT CINQ HEURES HIER, EN COMITE GENERAL, SUR LA CENTAINE D'AMENDEMENTS A LA CHARTE.

Les échevins ont siégé cinq heures durant hier après-midi, pour discuter du rapport de la commission de législation sur les amendements à la charte; leur travail a consisté en une récapitulation des cent amendements déjà discutés et adoptés par la commission. Cinq ou six amendements seulement ont subi le feu de la discussion, les autres ont passé sans difficulté après les explications fournies par M. Jules Crepeau et M. Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la ville.

Il leur fallait terminer la besogne hier soir, afin que la série des amendements à la charte de Montréal soit inscrite à temps au feuillet des bills privés à la législature de Québec. Le 27 janvier est la date ultime de cette inscription, sans imposition d'amende.

Le maire Duquette a constitué le conseil en comité général, dès que les affaires de routine eurent été expédiées; et M. Sansregret, leader du conseil, a présidé les délibérations qui ont pris fin à 7 heures 30.

Trois amendements ont été biffés celui de contracter un emprunt spécial de \$1,000,000 pour la construction d'une salle commémorative en l'honneur des soldats de Montréal morts à la guerre de 1914-1918; celui de relever de l'exemption foncière les propriétés des grandes associations sportives de la métropole; celui d'imposer une taxe générale pour les pavages et leur entretien et de rembourser les propriétaires des sommes versées pour le coût des pavages permanents.

Les amendements qui ont provoqué de longues discussions sans être rejetés ont été ceux de la surtaxe des compagnies d'utilité publique et de l'annexion des quinze municipalités soumises à la juridiction de la commission métropolitaine. Le premier a été adopté unanimement et l'autre par un vote de 13 voix à 10.

LA DISCUSSION

La surtaxe de cinq pour cent sur les compagnies d'utilité publique ouvre le feu. M. Legault, du quartier Ahuntsic, s'y oppose d'abord parce qu'elle donnerait un prétexte aux compagnies de ne pas améliorer leurs services dans les quartiers excentriques; ainsi la compagnie Montreal Light, Heat and Power ne prolongera pas ses services du gaz jusqu'à Ahuntsic, alors qu'elle desservira les municipalités voisines comme Saint-Laurent, ce qui bénéficiera d'exemptions de taxes.

Un lieu d'imposer une surtaxe, MM. Trépanier et Gareau suggèrent une réduction générale des taxes. Et sur ce point M. Turcot propose la menace d'une surtaxe afin de forcer la compagnie à réduire ses taxes.

L'amendement est adopté ensuite à l'unanimité parce qu'il n'impose pas directement une taxe, mais autorise la ville à l'imposer si elle le juge à propos.

Un autre débat s'élève, soulevé par M. Creelman, au sujet du monument commémoratif des soldats de la guerre; le représentant du quartier Saint-André propose de consacrer le principe et d'élever une vaste salle pour concerts et réunions publiques au coût d'un million. Plusieurs échevins demandent si d'autres villes du Canada ont dépensé de si fortes sommes pour célébrer la mémoire des soldats tués à la guerre. M. Creelman répond que Montréal est la seule ville du Canada qui ne possède pas une salle spacieuse pour les réunions publiques.

M. Legault demande que cet emprunt d'un million soit soumis à l'approbation des propriétaires fonciers; sa proposition l'emporte par 23 voix contre 9; mais plus tard, à la fin de la séance lorsque le comité général a fait rapport au conseil, M. Riel a proposé que l'amendement soit biffé purement et simplement, et le conseil a consenti.

L'amendement imposant des taxes aux associations sportives a été rejeté par 27 voix contre 3, seuls MM. Bédard, Creelman et Jarry s'en tenant au texte de l'amendement. M. Rubenstein a déclaré que le M. A. A. n'est pas une association qui fait de l'argent mais qui rend de grands services à la jeunesse; et M. O'Connell a ajouté que ces associations étaient d'innocentes sociétés.

La seule objection que M. Jarry a apportée contre ces associations réside dans le fait que les terrains du Shamrock, situés dans le quartier de la partie nord de la ville, où ils houchent plusieurs rues.

La taxe spéciale des pavages a retenu longtemps les échevins. M. Bédard, qui a été le rapporteur de l'enquête avec énergie, mais il a reçu une rebuffade de ses collègues du comité exécutif, MM. Brodeur et Desroches. Il a fallu deux votes pour en disposer : le premier a réuni douze voix contre douze, comme suit :

Pour : MM. Angrignon, Bédard, Desaulniers, Dubreuil, Gables, Jarry, Lalancette, Lalonde, Legault, Riel, Tessier et Watson, soit 12 voix. Contre : M. le maire, MM. Brodeur, Desroches, Emory, Gareau, Gendreau, Langlois, Levine, Sansregret, Schuber, Trépanier et Turcot, soit 12 voix.

Plus tard, M. Bédard est revenu à la charge en séance plénière du conseil pour reconsidérer l'amendement; et de nouveau, le vote lui a été défavorable par douze voix contre onze, le maire ne votant point, ainsi que M. Lalancette qui avait

Le bill de la Fabrique de Notre-Dame est renvoyé à huit jours

M. David s'oppose à la clause concernant les terrains abandonnés.

Québec, 27 (D.N.C.) — Le comité des bills publics a commencé, ce matin, l'étude du projet de loi présenté par la fabrique de Notre-Dame de Montréal et a suspendu cette étude pour huit jours. Les membres du comité ne semblent pas favorables aux demandes faites par la Fabrique relativement au cimetière de la Côte-des-Neiges. Le "Devoir" a publié hier la substance de ce bill.

M. David s'oppose à la clause concernant la reprise par la Fabrique des terrains abandonnés.

Ce projet de loi était défendu par Me Gérin-Lajoie et, aussitôt après la lecture du préambule, fut renvoyé à huit jours.

quitté la salle et M. Mongeon votant contre.

Enfin l'annexion des municipalités de la commission métropolitaine est accueillie favorablement par treize voix contre dix, malgré la menace d'une hausse de l'impôt foncier, le vote se partageant comme suit :

Pour : M. le maire, MM. Desaulniers, Dubreuil, Gables, Jarry, Lalancette, Lalonde, Legault, Quintal, Riel, Tessier, Trépanier et Turcot, soit 13 voix.

Contre : MM. Angrignon, Bédard, Brodeur, Desroches, Gables, Gendreau, Levine, Mongeon, Sansregret et Schubert, soit 10 voix.

À la reprise de la séance plénière du conseil, M. Brodeur a proposé l'adoption du rapport du comité général; et les amendements adoptés seront immédiatement envoyés à Québec.

C.-E. PARROT

M. MONTY FAIT DES DECLARATIONS

Au dîner du club Cartier-Macdonald, hier soir, M. Monty a prétendu que les victoires oppositionnistes dans Montréal, lors des élections de 1923, sont dues aux conservateurs fédéraux — M. Meighen aurait pu se faire élire ici? — Les chefs conservateurs de cette province refusent encore de se rallier aux fédéraux.

M. Edouard Masson, avocat, a prononcé hier soir, au dîner causerie régulière du Club Cartier-Macdonald, une causerie de quelque intérêt, où il a exposé les causes d'échec du parti conservateur.

Il constate que depuis 30 ans les partis ont complètement évolué dans leurs principes, grâce à l'exemple du parti libéral, à ses concessions et ses complaisances. C'est ainsi que notre participation à la guerre est une conséquence de l'impérialisme libéral de Laurier.

L'avenir du parti conservateur, dit M. Masson, ne doit pas être lié à des doctrines et des faits surgis dans des moments d'affolement. La politique du parti conservateur trouve ses sources d'inspirations plus dans le passé que dans le présent. M. Masson trouve malheureux qu'au point de vue impérial, libéraux et conservateurs se soient crus obligés de suivre la nouveauté.

Il déclare qu'il faut en revenir au grand principe fédératif qui plaçait le Canada avant tout et qu'il faut combattre les doctrines subversives contraires. Il note que si des chefs conservateurs ont fait à suivre la grande doctrine de Cartier et de Macdonald, ils ne faisaient que suivre le mauvais exemple donné par sir Wilfrid Laurier.

M. Masson voit dans la séparation, politique des domaines provincial et fédéral, la grande cause de faiblesse actuelle du parti conservateur. Il prétend que les jeunes doivent laisser les vieux bouder s'ils veulent et que eux les jeunes unis sur les principes nationaux du parti conservateur de Cartier et de Macdonald, doivent s'entendre pour marcher de l'avant. M. Masson déclare que le parti au lieu de dépenser des sommes folles comme dans l'élection de saint-Antoine qui a été une défaite humiliante, ferait bien mieux de s'occuper des jeunes et de les aider. Il termine en demandant d'essayer d'effectuer l'union entre le provincial et le fédéral.

M. Tolmie, ancien ministre de l'agriculture, actuellement organisateur général du parti dans le Canada, a donné aux auditeurs divers renseignements sur les meilleures méthodes à prendre pour conduire une élection et la préparer.

M. Rodolphe Monty confie avec amertume à ses auditeurs que tout récemment, il a obéi les chefs du parti conservateur provincial pour savoir pourquoi ils sont opposés à la fusion avec le parti fédéral, mais que ces messieurs ne lui ont rien répondu sinon qu'en somme, ils ne voulaient pas de la fusion. M. Monty trouve cela déplorable. Il conclut en disant que la fusion, si elle se réalise, formera un groupe imposant lequel ira se présenter devant ces chefs exclusivistes et les adjurera de se joindre au fédéral, sans quoi, la scission sera définitive entre les deux sections, les chefs pourront être assurés que jamais ils ne remporteront le pouvoir sans l'aide des conservateurs fédéraux. Le triomphe de 1923 dans Montréal a été dû aux conservateurs fédéraux au point que M. Meighen aurait été élu alors dans n'importe quelle circonscription de Montréal, dit M. Monty.

LE VOYAGE DU "DEVOIR" EN ACADIE

LA REPRESENTATION DU FILM DU "CINEMA CANADIEN" A VERDUN, HIER SOIR. — PRÉSIDENCE DE MGR RICHARD

La représentation à Verdun, hier soir, du film du voyage du "Devoir" en Acadie a obtenu un grand succès. L'auditoire a été grandement intéressé par les descriptions et les bons mots de Mgr Richard, qui a rappelé les faits principaux du voyage, et par le film lui-même, œuvre du "Cinéma Canadien, Limitée".

M. Eugène Thibault a présenté le conférencier tandis que M. l'abbé Lemay, vicaire à la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'a remercié.

Il y eut en plus un intéressant programme musical par Mlle Bland, pianiste, Mlle Aumont violoniste, et par M. Lemay, chanteur.

Comme aux représentations précédentes du film à différents autres endroits de la province, l'auditoire a bien accueilli la représentation et a manifesté toute sa sympathie et son intérêt envers nos frères acadiens.

L'exemple du "Star"

Le Star vient de distribuer en prime à ses lecteurs un dictionnaire. La distribution a eu un succès extraordinaire parce que les Anglais, gens pratiques, savent l'utilité de ce livre qui est de première main le livre essentiel. Avec tous les autres on ne peut pas se passer de celui-là.

Il y a longtemps que nous avons eu cette idée à notre Service de librairie et que nous avons annoncé en prime le dernier dictionnaire Larousse, le plus complet sous un tel format, celui qui contient toutes les expressions modernes, plus une grammaire, une histoire de la littérature française et un tableau des monnaies, pour \$1.50 avec le commandement d'un dollar à notre Service de librairie. Ce dictionnaire est plein de valeur et se vend deux dollars dans le commerce.

Nous l'offrons désormais à \$1.50 à toute personne qui achètera un livre pour une valeur quelconque au Service de librairie.

Pressez-vous, la quantité est limitée.

Rappelons que la visite de la bonne entente remet sur l'écran de l'actualité la question ontarienne. Il n'est point permis de notre point de vue de laisser passer sans dire un mot de la question. Nous offrons un livre d'un très haut intérêt, The Clash of William Moore, qui constitue un arsenal d'arguments. C'est le point de vue d'un Anglais impartial et lucide. Le prix est dérisoire, cinquante sous (soixante sous par la poste), pour un gros volume relié pleine toile.

On fera bien de se procurer aussi la Langue française au Canada par M. Henri Bourassa, étude excessive-ment intéressante et complète qui se vend quinze sous seulement, au comptant, et 18 sous par la poste.

On adresse les commandes au Service de Librairie du "Devoir", case postale 4020.

M. Eugène Berthiaume, à Montréal

M. Eugène Berthiaume, représentant du journal La Presse à Paris, est actuellement en mer à bord du Montréal dans quelques jours. Il est question qu'il s'intéresse de plus près à l'administration de la Presse et qu'une réconciliation s'opère entre lui et M. Pamphile du Tremblay qui l'a remplacé à la direction du journal pour l'assumer, avec M. Arthur Berthiaume et M. Z. Fontaine, lors de la fameuse guerre intestine de 1921 qui aboutit à la ratification par le parlement de M. Pamphile du Tremblay comme fiduciaire, à la place de feu M. le notaire Mainville.

Depuis la mort de M. Henri Robert, M. J.-P. Callaghan, très estimé à la Presse, où il était rentré depuis peu, a pris la direction des services de publicité et la succession de M. Robert.

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" -- dirait Lafontaine

AVOCATS

Archambault & Marcotte
30, ST-JACQUES. MONTREAL
Joseph Archambault
Avocat de la Couronne

Eugène Simard, B.A., LL. L.
IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
92, Notre-Dame Est
Montréal

DENTISTE

Bureau: 468, rue Atwater, angle Notre-Dame
Dr R. Laporte
Spécialité:
EXTRACTION DE DENTS DIFFICILES
Téléphone: Westmount 6994

NOTAIRE

L.-D. Clément
30, rue Saint-Jacques
Tél. Main 8558 - Rés. Westmount 1190-J

AVOCAT

Aldéric Blain B.A., LL. L.
Bureau de jour: 58, rue Notre-Dame ouest,
Immeuble Duluth, chambre 21
Avis: 100, rue de l'Association des Hommes
d'Affaires de Montréal-Nord

DENTISTE

Heures de bureau: 9 a.m. à 9 p.m.
Dr Ad. L'Archevêque
468, PARC LAFONTAINE
Tél. Belair 1301
Angle Christophe Colomb

NOTAIRE

J. Edouard Jeannotte Charles Duval
Jeannotte & Duval
Règlements de successions — Prêts et
Placements — Incorporations
Tél. Est 0938 706, STE-CATHERINE EST

AVOCAT

Tél. Bureau: Main 5550
Domicile: Est 0982
Eugène Simard, B.A., LL. L.
IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
92, Notre-Dame Est
Montréal

DENTISTE

Heures de bureau: 9 a.m. à 9 p.m.
Dr Paul E. Perreault
Extraction et traitement
sans douleur
945 RUE ONTARIO EST
Tél. Est 8272-W
Angle Ave. Papineau

NOTAIRE

Téléphone: Main 522
Horace Lippé
Placements d'argent — Organisation de compa-
gnies — Administration de propriétés, etc.
11, PLACE D'ARMES MONTREAL

AVOCATS

Vanier & Vanier
Anastase Vanier Guy Vanier
Tél. Main 3632 97 SAINT-JACQUES

DENTISTE

Heures de bureau: Le matin, de 9 à midi.
L'après-midi, de 2 à 6. Le soir, de 7 à 9
Dr G. Plamondon
1436, RUE ONTARIO EST.
Tél. Clairval 3021
Angle Frontenac

OPTOMETRISTE

Heures de bureau: 9 a.m. à 6 p.m.
Salon d'Optique St-Germain
Ajustement de lunettes et pince-nez
453, RUE SAINT-DENIS
Tél. Est 3795 Près rue Sherbrooke

DENTISTE

Bureau: Upt. 8592 TEL. Rés.: West. 5429
Dr J.-E. Chalifoux
Extraction sans douleur — Méthodes modernes
149, RUE VINET
Angle ST-JACQUES

MEDICIN

Téléphone: Est 7530
Dr J.-M.-E. Prevost
des hôpitaux de Paris, Londres,
et New-York
Voies urinaires, reins, vessie, maladies véné-
riennes — Clinique privée
460, SAINT-DENIS MONTREAL

PROFESSEUR

259, rue ONTARIO E.
LeBlond de Brumath
Bachelier des Universités de France et Laval.
Officier d'Académie — Ancien
Le plus ancien cours préparatoire aux examens
de Médecine, de Droit, Chirurgie
dentaire, Pharmacie

DENTISTE

Bureau: York 1542 Domicile: Walnut 4109
Dr Eugène Côté, L.D.S.
1359, RUE NOTRE-DAME OUEST
Heures: 9 à 9; Jeudi soir excepté
UN seul Bureau

MEDICIN

Consultation: de 12 à 8 p.m.
Dr J.-M.-A. Valois
Spécialité:
Voies Urinaires - Electrothérapie
Tél. Est 5417 46, RUE SAINT-DENIS

PROFESSEUR

Tél. Est 6162
René Savoie, I.C.I.E.
Cours préparatoire du professeur
Droit, Médecine, Pharmacie, Art dentaire
Cours Classique, Commercial, Leçons privées
238, RUE SAINT-DENIS
Près Ecole Polytechnique Montréal

DENTISTE

Téléphone Est 9238
Dr A. Heynemand
276, RUE SAINT-DENIS
MONTREAL

NOTAIRE

Tél.: Belair 2143
Chs Archambault, c.c.s.
Heures de bureau: 1 à 5 p.m., 6 à 8 le soir
755 MONT-ROYAL EST

ORFEVRE

M. Josse, de nos jours, ne compterait
plus sur Mollière pour faire savoir qu'il
est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin
publierait partout sa compétence. Faites
de même.

Supérieur sous tout rapport.



EN CARTONS DE 10 CIGARETTES

Trois sortes: **Noir - Vert - Mélangé.**

délégué Charpentier, a décidé d'ap-
puyer la Ligue anti-tuberculeuse
qui demande à la ville d'adopter
un règlement sévère de pasteurisation
du lait.

M. l'abbé Boileau a soulevé la
question d'augmenter les pouvoirs
du maire de la ville, afin que ce-
lui-ci puisse exercer une certaine
autorité. Le délégué Caron des
plombiers, a parlé de la loi Le-
mieux, qui se trouve grandement
affaiblie par la décision du Conseil
Privé, prétendant qu'elle est in-
constitutionnelle. Le gouvernement
provincial devra voir à créer une
substitution efficace à la loi Le-
mieux, s'il y a lieu.

M. l'abbé A. Boileau fait remar-
quer que le 22 février prochain au-
ra lieu, à la chapelle de Notre-Da-
me-de-Lourdes la messe spéciale cé-
lèbre à l'occasion du 5ème anni-

\$15,000 EN PRIX

1er prix, l'auto d'un millionnaire,
\$11,500.00.
2ème prix, \$2,000.00 en argent.
3ème prix, \$1,000.00 en argent.
4ème prix, \$500.00 en argent.
5ème prix, \$100.00 en argent.

Achievez des billets! Courez votre
chance tout en faisant l'aumône au
Refuge Don-Bosco.

Prix des billets: 1 pour \$0.25; 10
pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 600
pour \$25.00; 3,000 pour \$100.00 et
25,000 pour \$500.00.

Ecrivez à l'abbé Philippon, ptre,
directeur, au téléphone 6821. Re-
fuge Don-Bosco, Québec.

Vous recevrez vos billets par le
retour du courrier.

ASPIRINE

Méfiez-vous des contre-
façons!



A moins que vous ne voyiez le
nom de Bayer en croix sur le pa-
quet ou les pastilles, vous n'obte-
nez pas les véritables aspirines
Bayer reconnues sûres par des mil-
lions et prescrites par les médi-
cins depuis plus de vingt-trois ans
contre

Rhumes Maux de tête
Maux de dents Lumbago
Néphrite Rhumatisme
Névralgie Douleurs

N'acceptez que les "Pastilles d'As-
pirine de Bayer". Chaque paquet
non décapoté contient un mode
d'emploi éprouvé. Les boîtes fac-
ilement maniables de douze pastil-
les ne coûtent que quelques cent.
Les pharmacies en vendent aus-
si des bouteilles de 24 et de 100.

Aspirine est la marque de fabri-
que (enregistrée au Canada) de la
manufacture de mono-acéticacides-
ter de salicylate de Bayer.
Quelqu'il soit bien reconnu que le
mot Aspirine signifie produit de
Bayer afin de protéger le public
contre les contrefaçons, nous étam-
perons sur les tablettes de la com-
pagnie Bayer la marque générale
de fabrication, le nom de Bayer en

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI — Jusqu'à 20 mots,
20 sous, et 1 sou par mot supplémen-
taire.

DEMANDE D'ELVES — Jusqu'à 25 mots,
20 sous, et 1 sou par mot supplémen-
taire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES — Jus-
qu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot
supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER — 15 sous jusqu'à
20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TROUVE — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou
par mot supplémentaire.

PERDU — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou
par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC. A LOUER —
Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot
supplémentaire.

A VENDRE — Jusqu'à 2

LETTRE DE FADETTE

Auréli est un personnage dans notre ville. Vieille maintenant, elle a toujours mendié mais pas de façon vulgaire, je vous assure! Comme les dames élégantes qui ont leur jour de réception, elle avait ses jours de visites: le lundi, le côté sud de la rue Girouard, le mardi, le côté nord, et ainsi de suite dans les quartiers les plus donnants. Suivant un programme immuable, elle arrivait à jour et presque à l'heure fixes. Ayant de la répugnance à sonner aux portes, et comme dans notre bonne petite ville si honnête et tant calomniée, on néglige de fermer à clé la porte d'entrée, Auréli arrivait à l'improviste dans le vestibule en criant d'une voix de sentor: — "Il n'y a donc personne ici?" Les bébés qui n'aiment pas ce genre de surprises s'enfuyaient effarés, mais la maman arrivait avec l'aimable obligation. Voilà au moins soixante ans qu'Auréli reçoit des sous et des pièces blanches dans son sac de cuir râpé, elle a mis de côté une jolie somme et elle a un compte à la banque.

J'ai parlé au passé parce que, depuis le conseil de ville a interdit de mendier aux portes, Auréli a dû modifier quelques-unes de ses habitudes.

Oh! la loi n'était pas pour elle, qui est une mendiante de qualité, Auréli n'en continue pas moins sa tournée, mais sa quête est une ronde de visites moins régulièrement poursuivies qu'autrefois.

Elle vient de temps à autre, se plaint un peu de la dureté des temps et de celle de la loi, et pour la consoler, les offrandes, plus rares, se font plus riches.

Pour se faire une idée de l'importance que se donne Auréli, il faut la voir entrer à l'église le dimanche. C'est une habituée de la grand-messe et elle arrive au milieu de la messe précédente. Elle se dirige vers les premiers bancs où elle a un siège loué. Toujours vêtue proprement, le dimanche elle est resplendissante! En été, elle porte un mantelet de soie taffetas coupé carré, de forme antique et garni d'un gallon de velours; en hiver, elle a un bon manteau de drap avec collet d'astrakan, toujours un chapeau tout rond, paille ou velours, orné en avant d'un gros plumet vainqueur. Gantée, propre, toujours pressée, l'air fier, elle sait qu'elle est quelqu'un dans la place et elle ne le laisse ignorer à personne. A la quête, elle donne son aumône comme il convient à une demoiselle qui a des rentes!

Auréli ne s'est pas mariée, mais il a fallu l'intervention de protecteurs sages pour l'empêcher d'accorder sa main à ceux qui convoitaient sa bourse. La pauvre fille a heureusement soumis ces projets d'établissement aux bons Pères et elle a suivi leurs conseils, ce que font rarement les demandeurs d'avis.

Auréli est une simple d'esprit dans la plus forte acception du terme; quelques farceurs peu charitables s'amuseront, pendant la guerre, à lui faire croire qu'elle avait deux fils conscrits en service en France. Elle en était convaincue quoiqu'elle avait n'avoir gardé aucun souvenir du défunt mari qui n'avait jamais existé. Pauvre Auréli, elle oubliera également ses deux garçons dès qu'on cessera de lui en parler.

Auréli est une personne heureuse et elle le dit sans se faire prier: elle aime tout le monde, tout le monde la traite bien et elle fait de l'argent facilement... "Quoi demander de plus?" finit-elle, "j'ai bien satisfait."

Aussi a-t-elle toujours le sourire aux lèvres et la bénédiction générale. Elle a eu une belle carrière de mendiante, Auréli! Elle appartient à Saint-Hyacinthe qui la manquera quand elle disparaîtra.

FADETTE

LA PARESSE

Souvent, le passage au foyer a pour cause la paresse qu'éprouvent certaines épouses à s'occuper des affaires de leur maison.

On a dit que "l'oisiveté est la mère de tous les vices". Elle est sûrement l'ennemie du bonheur dans les ménages. Comment s'exécuteront les travaux d'intérieur si l'épouse somnolente? Il est midi qu'elle est à peine sortie du lit et habillée, alors qu'elle aurait dû voir lever le soleil. Certains ouvrages ont leur place normale dans la matinée: si les chambres ne sont pas de bonne heure mises à l'ordre, il y a des chances que le soir on soit obligé de se coucher sans que les draps aient été tirés. Et les achats ne demandent-ils pas que la ménagère soit en route dès l'aube? Si elle arrive la dernière, chez les fournisseurs, d'autres, plus actives qu'elle, auront enlevé la bonne part; n'ayant plus de choix, elle payera

cher et ne satisfera personne à la maison.

Quand les belles heures fraîches et riantes de la matinée ont été gaspillées, il est probable que la soirée ne sera pas moins "sabotée". Il faudrait que l'épouse, débarrassée du ménage qu'elle a achevé dès le matin, put aussitôt le repas de midi desservir et la vaisselle serrée, se mettre au raccommodage ou à la couture. Mais elle traîne, nonchalante, dans l'exécution des travaux indispensables qu'elle a négligés: l'heure du souper arrive qu'elle n'a pas eu le temps d'enfiler une aiguille. Ainsi s'accumulent sur une table des piles de linge qui attendent à être visitées. Une épouse peu laborieuse avait, sans aucune honte, "qu'elle n'arriverait certainement jamais à bout de ce tas-là". Aussi, quand il lui fallait une serviette ou une nappe propre, elle cherchait dans la masse la pièce la moins percée qui, pensait-elle, "suffirait encore pour cette fois".

Devant un tel amoncellement d'ouvrage, on perd courage. Plutôt que d'attaquer cette montagne, l'épouse aura tendance à s'asseoir à côté, et, ne se sentant pas de cœur à la peine, elle prendra machinalement le roman qui dort sur la table et dont elle feuillette quelques pages. Son intention n'est pas méchante; elle ne lira que peu de minutes, "pour se délasser". Sept heures la surprennent lisant encore. Elle se précipite mettre le couvert, en maugréant contre le sort qui l'arrache aux délices d'un voyage dans le monde irréel.

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

cher et ne satisfera personne à la maison.

Quand les belles heures fraîches et riantes de la matinée ont été gaspillées, il est probable que la soirée ne sera pas moins "sabotée". Il faudrait que l'épouse, débarrassée du ménage qu'elle a achevé dès le matin, put aussitôt le repas de midi desservir et la vaisselle serrée, se mettre au raccommodage ou à la couture. Mais elle traîne, nonchalante, dans l'exécution des travaux indispensables qu'elle a négligés: l'heure du souper arrive qu'elle n'a pas eu le temps d'enfiler une aiguille. Ainsi s'accumulent sur une table des piles de linge qui attendent à être visitées. Une épouse peu laborieuse avait, sans aucune honte, "qu'elle n'arriverait certainement jamais à bout de ce tas-là". Aussi, quand il lui fallait une serviette ou une nappe propre, elle cherchait dans la masse la pièce la moins percée qui, pensait-elle, "suffirait encore pour cette fois".

Devant un tel amoncellement d'ouvrage, on perd courage. Plutôt que d'attaquer cette montagne, l'épouse aura tendance à s'asseoir à côté, et, ne se sentant pas de cœur à la peine, elle prendra machinalement le roman qui dort sur la table et dont elle feuillette quelques pages. Son intention n'est pas méchante; elle ne lira que peu de minutes, "pour se délasser". Sept heures la surprennent lisant encore. Elle se précipite mettre le couvert, en maugréant contre le sort qui l'arrache aux délices d'un voyage dans le monde irréel.

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

cher et ne satisfera personne à la maison.

Quand les belles heures fraîches et riantes de la matinée ont été gaspillées, il est probable que la soirée ne sera pas moins "sabotée". Il faudrait que l'épouse, débarrassée du ménage qu'elle a achevé dès le matin, put aussitôt le repas de midi desservir et la vaisselle serrée, se mettre au raccommodage ou à la couture. Mais elle traîne, nonchalante, dans l'exécution des travaux indispensables qu'elle a négligés: l'heure du souper arrive qu'elle n'a pas eu le temps d'enfiler une aiguille. Ainsi s'accumulent sur une table des piles de linge qui attendent à être visitées. Une épouse peu laborieuse avait, sans aucune honte, "qu'elle n'arriverait certainement jamais à bout de ce tas-là". Aussi, quand il lui fallait une serviette ou une nappe propre, elle cherchait dans la masse la pièce la moins percée qui, pensait-elle, "suffirait encore pour cette fois".

Devant un tel amoncellement d'ouvrage, on perd courage. Plutôt que d'attaquer cette montagne, l'épouse aura tendance à s'asseoir à côté, et, ne se sentant pas de cœur à la peine, elle prendra machinalement le roman qui dort sur la table et dont elle feuillette quelques pages. Son intention n'est pas méchante; elle ne lira que peu de minutes, "pour se délasser". Sept heures la surprennent lisant encore. Elle se précipite mettre le couvert, en maugréant contre le sort qui l'arrache aux délices d'un voyage dans le monde irréel.

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

Telle est, avec des variantes, la vie de l'épouse paresseuse. Quel mari pourrait être heureux en partageant cette existence? Sous une aussi déficiente direction, le désordre envahit la maison qui tourne au taudis; l'argent est toujours insuffisant, car l'entretien manquant, aucun objet ne fait de profit. L'époux s'attriste et s'ennuie

L'Arome

Du THÉ

"SALADA"

est une preuve de son mélange parfait. D'une saveur délicieuse. Essayez-le dès aujourd'hui.

UNIVERSITE DE MONTREAL

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Honoraires de la semaine du 26 janvier.

I. Cours régulier:

Mardi, 7:30 p.m. — Ethique — Prof. Gauthier, Moralité I.

Mardi, 8:30 p.m. — Psychologie — Prof. Pineault, Immortalité de l'âme humaine V.

Vendredi, 7:30 p.m. — Histoire — Prof. Forest, Positivisme I.

Vendredi, 8:30 p.m. — Droit Social — Prof. Pineault, Budget du pouvoir civil I.

II. Cours Spécial:

Samedi, 8:30 a.m. — Histoire — Prof. Forest, Réaction antiscientiste.

Samedi, 9:30 a.m. — Ethique — Prof. Gauthier, Moralité I.

LA DIVINE COMEDIE ET LES LANGUES VIVANTES

Les cours de l'abbé Henri Jasmin à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 185, rue Saint-Denis, ont lieu à 8 h. du soir:

Mardi, ITALIEN: 1. "La tassa sulla speranza e sul sogno" (117); 2. "La Casa del Sonno" (L. ARIOSTO, 351); 3. "Il mala viene a carri e va via al oncia"; 4. "Niun bene senza pena".

Mercredi, DIVINE COMEDIE DE DANTE; Inferno, canto decimosesto, cêchio settimo, girono terzo: violento contro NATURA ed ARTE (seggono sotto la pioggia di fuoco, con borse pendenti dal collo nelle quali son raffigurati i loro stemmi): 1-33, Gerione; 34-75, gli usurai; 76-136, discesa nell'ottavo cêchio.

Jeudi, ESPAGNOL: 1. "Al dia siguiente (2 de junio de 1453) (49); 2. "Los dos conejos" (Tomas de IRIARTE) (47); 3. "Al mal que no tiene cura, ponerle la cara dura"; 4. "Mas da el duro que el desnudo"; 5. "Planta muchas veces traspassa ni crece ni medra".

Samedi, ALLEMAND: 1. "Diese fingen bald an, sich schlecht zu betragen" (55); 2. "Im tollen Wahn hat ich dich einst verlassen" (HEINE, 105); 3. "Es bildet ein Talent sich in der Stille — Siehe ein Charakter in dem Strom der Welt" (GOETHE); 4. "Doch werdet ihr nie Herz zu Herzen schaffen, Wenn es euch nicht, nicht von Herzen geht" (GOETHE).

Jeunes Filles! UNE MASSE DE CHEVEUX SUPERBES

35c DE DANDERINE FONT DES MERVEILLES POUR LES CHEVEUX INERTES ET NEGLIGES

Une abondance de cheveux épais, pleins d'éclat et de vie bouillonnent à la suite d'une tonification véritable des cheveux négligés à l'aide de la très recommandable "Dandérine".

La chute des cheveux, les démangeaisons du cuir chevelu et les pellicules trouvent un correctif immédiat. Les cheveux minces, secs, poussant par touffes ou changeants sont vite fortifiés, acquièrent une vigueur, une couleur nouvelles et une beauté juvénile. "Dandérine" est délicieuse à la chevelure: c'est un tonique rafraîchissant et stimulant, — ni collant, ni gras. A n'importe quelle pharmacie.

Résolution de condoléances

A la dernière séance de la Société Médicale de Montréal, tenue le 20 janvier dernier, il a été proposé par le docteur J. A. Baudin, appuyé par M. le docteur Benjamin Bourgeois, qu'un vote de condoléances soit adressé à Madame X. A. Robichon, pour la perte qu'elle a subie dans la personne de son mari, membre de notre Société et que copie de cette résolution soit envoyée aux journaux pour publication.

Léon Gérin-Lajoie, Secrétaire de la Société Médicale de Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

MIGUY

par Pierre Perrault

(Suite)

Résolue d'être franche avec elle-même, cette fois elle s'avoua qu'achever sa vie auprès d'un homme tel que Samaran valait peut-être bien le sacrifice de son indépendance. Restait son nom... Mais puisqu'elle était seule à le porter, pourquoi ne l'ajouterait-il pas au sien?

Cette inspiration leva ses derniers scrupules.

Samaran devait avoir une conscience trop nette de l'infériorité qu'il mettait son origine plébéienne, pour oser risquer une démarche si on ne l'y encourageait; cela lui apparaissait l'évidence même.

Sa fille, désorientait sa vie. L'isolement lui était parfois une souffrance si vive qu'il n'habitait plus le logis.

Mais l'attitude où se cantonna Florestine ne pouvait que froisser un homme ayant le sentiment de son propre valeur et, partant, l'empêcher de voir poindre, derrière cette condescendance hautaine, le vague élan qui lui avait donné l'impulsion.

Ne démentant, au lieu d'amour, dans les visées matrimoniales de Florestine que les calculs étroits d'un égoïsme et d'un orgueil incommensurables, jugeant de la dernière impertinence ses allures de reine à vassal, Samaran, dont un excessif amour-propre était la principale faiblesse, riposta en s'écroulant le matin plaisir de la confirmation dans son illusion.

Toutefois, ce flirt, présomptueux d'un côté, ironique de l'autre, resta contenu en des bornes si discrètes qu'il n'eût point attiré l'attention, sans le mot malencontreux échappé jadis à la vieille fille.

Mais ce mot avait fait son chemin.

Un peu surpris d'abord, les alliés de Mlle de Maryls finirent par penser comme elle, que Samaran

deviendrait "quelqu'un" et que le nom de sa femme ajouté au sien en ferait, somme toute, un parti acceptable pour une personne de l'âge auquel atteignait leur parenté. Et, tout en gardant la réserve dont elle-même usait à leur endroit, les douairières se mirent à faire son jeu en ouvrant leur salon à l'élue.

Cependant la solution se faisait attendre.

On avait pensé que le mariage serait annoncé aux environs du carnaval; or, la mi-carême était passée et les choses en étaient toujours au même point.

La plus étonnée était sans contredit Mlle de Maryls.

Tout d'abord, elle avait fait honneur de cette réserve à la modestie de Samaran. Cependant, à la longue, une si grande humilité lui parut suspecte.

Il devait subir quelque maligne influence. Florestine en était encore à chercher, lorsque le lendemain de Pâques, Raoul la croisa sur la place du Breuil, ayant à son bras une grande fille qui lui ressemblait un peu.

Plus de doute! c'était là obstacle. Elle qui avait oublié jusqu'à l'existence de Miguy!

Comment apprivoiser cette mau-

vaise graine?

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Florestine s'y ingénia; mais ses avances allèrent à l'encontre du but qu'elle se proposait. Mise en défiance, Marguerite prêta l'oreille à ce qui se murmurait autour d'elle, et, un soir, à une petite réunion où Mme Ganthès l'avait conduite, elle acquit la certitude que la vieille fille passait pour avoir la prétention de lui servir de mère.

A peine rentrée, courant à son père qui revenait du cercle où il y avait eu réception:

— Est-il vrai que tu songes à épouser cette bonne tête de modiste qui s'appelle Mlle de Maryls? lui demanda-t-elle à brûle-pourpoint. On le disait tout à l'heure à deux pas de moi.

Il répondit par un éclat de rire. Alors, s'asseyant sur les genoux paternels, Miguy supplia câline, entre deux baisers:

— Ni celle-ci ni autre, il faut me le promettre, père chéri. Patienter un peu. Je sais que ce n'est pas gai pour toi de vivre seul, mais Mme Ganthès espère découvrir bientôt la personne qui conviendrait pour habiter en tiers avec nous. Et puis voilà que j'ai seize ans; encore dix-huit mois et je ferai une maîtresse de maison respectable.

Grands Magasins

Goodwin's
LIMITED

Notre "Service d'Achats" est à votre Disposition

pour faire vos achats lorsqu'il vous est impossible de venir au magasin vous-même. Un personnel d'acheteuses expérimentées reçoit vos commandes et s'efforce de les remplir avec tout le soin et la promptitude possibles. Téléphone Uptown 7000.

Quatre Spéciaux Remarquables dans la LITERIE

Edredons de Duvet de 12.95 7.59 chacun

Une occasion très spéciale. Bien remplis et joliment recouverts en rose, vert ou bleu, avec deux encadrements de satinette. 60 x 72 pouces.



1,000 verges de Coton à Draps Naturel .55 la verge

72, 80 et 90 pouces de largeur. Durable et se blanchissant facilement.

200 paires de Couvertures de Finette 2.39 la paire

Dimension 12/4 pour lits doubles. Bonne qualité, bandes roses ou bleues.

100 Couvre-pieds en Simili-Soie Rég. 15.95 et 16.95

Mercredi 10.89 chacun

Les plus jolies couleurs avec rayures bleues, roses ou or. 72 x 100 et 72 x 110 pouces. —Au deuxième, chez Goodwin.

"Cascarets", 10c contre constipation, vertige, bile

Portez-vous bien! Confiez aux "Cascarets" le soin de vous nettoyer les intestins et de vous stimuler le foie. Pas de colique, ni d'effet cathartique inoffensif. Il ne vous rendra pas malade comme les pilules, huiles, calomel et sels. A bon goût et agit merveilleusement. Boîtes de 10c, de 25c et de 50c à toutes les pharmacies.

Feuilleton du "Devoir"

MIGUY par Pierre Perrault

(Suite)

Résolue d'être franche avec elle-même, cette fois elle s'avoua qu'achever sa vie auprès d'un homme tel que Samaran valait peut-être bien le sacrifice de son indépendance. Restait son nom... Mais puisqu'elle était seule à le porter, pourquoi ne l'ajouterait-il pas au sien?

Cette inspiration leva ses derniers scrupules.

Samaran devait avoir une conscience trop nette de l'infériorité qu'il mettait son origine plébéienne, pour oser risquer une démarche si on ne l'y encourageait; cela lui apparaissait l'évidence même.

Sa fille, désorientait sa vie. L'isolement lui était parfois une souffrance si vive qu'il n'habitait plus le logis.

Mais l'attitude où se cantonna Florestine ne pouvait que froisser un homme ayant le sentiment de son propre valeur et, partant, l'empêcher de voir poindre, derrière cette condescendance hautaine, le vague élan qui lui avait donné l'impulsion.

Ne démentant, au lieu d'amour, dans les visées matrimoniales de Florestine que les calculs étroits d'un égoïsme et d'un orgueil incommensurables, jugeant de la dernière impertinence ses allures de reine à vassal, Samaran, dont un excessif amour-propre était la principale faiblesse, riposta en s'écroulant le matin plaisir de la confirmation dans son illusion.

Toutefois, ce flirt, présomptueux d'un côté, ironique de l'autre, resta contenu en des bornes si discrètes qu'il n'eût point attiré l'attention, sans le mot malencontreux échappé jadis à la vieille fille.

Mais ce mot avait fait son chemin.

Un peu surpris d'abord, les alliés de Mlle de Maryls finirent par penser comme elle, que Samaran

COMMERCE ET FINANCE

L'ECOLE CHEZ SOI

CE QUE L'ON PEUT APPRENDRE PAR CORRESPONDANCE A L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL

LA COMPTABILITE

La comptabilité est certes placée au premier rang de toutes les matières dont la connaissance est requise si l'on veut réussir en affaires.

Ainsi que les annonces de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, parues dans ce journal, l'ont fait savoir, depuis quelques semaines, cette institution offre maintenant un cours complet de comptabilité, par correspondance.

Ce cours est divisé en 100 leçons. Les principes généraux sont exposés au cours des trente premières leçons. La connaissance parfaite de ces principes est nécessaire avant l'entreprendre les études supérieures.

Des exercices pratiques accompagnant le texte de chaque leçon du cours théorique et pratique.

Cette première partie (30 leçons) porte sur les états comparatifs, la théorie de la comptabilité, en la forme double, la forme des livres de comptabilité, la présentation des bilans et des résultats, les comptes des sociétés commerciales, les comptes des compagnies par actions; les réserves, fonds de réserve; placements des réserves; amortissements, etc.

La deuxième partie (40 leçons) du cours porte sur la comptabilité industrielle et financière. Ces leçons sont essentiellement pratiques, les opérations de diverses entreprises financières, banques de commerce, banques de placements, agents de change, assurances, fiduciaraires, etc., sont analysées et comparées; les bilans de ces entreprises sont contrôlés.

On étudie l'établissement du prix de revient dans l'industrie moderne.

La vérification des livres des grandes compagnies fait l'objet de la troisième partie du cours: 30 leçons.

En répondant sérieusement à tous les exercices, et, en complétant les notions contenues dans les textes des 100 leçons, par des lectures continues de livres, revues et journaux, l'élève s'apercevra que les problèmes courants de la finance et de l'industrie apparemment compliqués sont facilement résolus avec l'aide d'une connaissance approfondie de la comptabilité.

Les professeurs qui sont chargés de cet enseignement par correspondance sont les mêmes que ceux qui donnent ces cours depuis de nombreuses années le jour et le soir à l'Ecole même. Ce sont:

M. Victor Doré, professeur titulaire à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, contrôleur des finances de la Commission des Ecoles Catholiques et de l'Université de Montréal;

Lucien Favreau, professeur agrégé à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, licencié en sciences commerciales (Montréal);

Herménégilde Huot, chargé de cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, licencié en sciences commerciales (Montréal).

LA MATINÉE À LA BOURSE

LE MONTREAL POWER SE HAUSSE DE CINQ POINTS. — LE SMELTING APRES AVOIR FLECHI LOURDEMENT REGAGNE LE TERRAIN PERDU ET S'ETABLI A 67. — LE BRAZILIAN ACTIF ET FERME

Le Consolidated Smelting a encore été la vedette de la matinée à la bourse de Montréal. Le mouvement de réaction qui avait commencé hier après-midi s'est continué pendant la plus grande partie de la séance. De 67, hier soir, le cours est tombé graduellement jusqu'à 64-1/2 puis vers midi il s'est mis à remonter. A la fermeture, il touchait de nouveau 67. Les ventes ont été très nombreuses.

On dit que la hausse du Smelting est justifiée par les recettes que la compagnie a réalisées pendant l'exercice 1924 et qui seront annoncées bientôt. On dit que les recettes de 1924 indiqueront une très forte augmentation sur celles de 1923 qui avaient été de \$1,125,000. Par ailleurs il n'est pas impossible que la hausse subite et accentuée de la journée d'hier ait été provoquée par des spéculateurs anxieux de toucher de beaux bénéfices.

Le Smelters avait éclipse, hier, toutes les autres valeurs par son activité. Ce matin, il en a été autrement. Le Montreal Power et le Brazilian Traction se sont fait valoir.

Le Montreal Power a réalisé un gain de cinq points, comparative-ment à hier soir, se haussant de 164 à 169. On dit que le dividende du Power serait augmenté dans un avenir assez rapproché. Il n'en faut pas plus pour provoquer la hausse. Le titre est encore loin de sa splendeur d'il y a quelques semaines mais il s'est amélioré de 20 points, si l'on compare son cours actuel à son cours le plus bas, lors de la dernière baisse.

Le Brazilian est très en demande et son cours se maintient bien. Il a varié ce matin entre 57 et 57 1/4.

Le reste du marché n'offrait que très peu d'intérêt. Il s'est vendu quelques bons lots de Winnipeg Electric, au cours de 40. Le St-Lawrence Flour s'est haussé de 1 point. L'Atlantic Sugar était assez actif mais son cours n'a pas varié pour la peine.

OPERATIONS DE LA MATINÉE (Cours fournis par la maison L. G. Beaubien et Cie.)

BOURSE DE MONTREAL
DE 10 A 11 H. A.M.
Steel of Canada, 25 à 94.
National Breweries, 114 de 63 à 63 1/2.
Abitibi P. and P. 55 de 62 1/2 à 62 1/2.
Ogilvie Milling, 35 à 135.
Brazilian Traction, 57 de 57 1/4 à 57 1/2.
Bell Telephone, 35 à 135.
Brompton P. and P. 65 à 29.
Canadian Car, 30 de 53 1/2 à 54.
Canadian Industrial Alcohol, 30 à 19 1/2.
Detroit United, 215 de 27 1/2 à 27 1/2.
Consolidated Smelting, 3360 de 60 1/2 à 64 1/2.
Laurentide Co., 3 de 82 1/2 à 82 1/2.
Montreal Power, 1690 de 164 1/2 à 164 1/2.
Spanish River, 10 à 107.
Winnipeg Electric, 170 à 40.
Dominion Textile, 170 de 70 1/2 à 69 1/2.
St. Lawrence Flour, 15 de 53 1/2 à 54.
Southern Can. Power, 125 de 71 à 71 1/2.
Dominion Canners, 165 de 78 à 78 1/2.
Atlantic Sugar, 225 de 21 1/2 à 21 1/2.

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Geoffrey & Cie, courtiers, 101 rue Notre-Dame, Montréal.

American Beet Sugar	41 1/2	42
American Can	24 1/2	24 1/2
American Inter. Corp.	24 1/2	24 1/2
American Locomotive	131	131 1/2
American Smelting	98 1/2	98
American Tel. and Tel.	133 1/2	133 1/2
American Woolen	50 1/2	49 1/2
Anacosta	44 1/2	44 1/2
Abelson T. and S.P.	44 1/2	44 1/2
Baldwin Locomotive	131	131 1/2
Baltimore and Ohio	27 1/2	27 1/2
Bethlehem Steel	60 1/2	60 1/2
California Petroleum	27 1/2	27 1/2
Canadian Pacific	149 1/2	149 1/2
Central Leather	18 1/2	18 1/2
Chamber Motor	29 1/2	29 1/2
Chicago Rock Island	45 1/2	45 1/2
China Copper	24 1/2	24 1/2
Corn Products	30	30
Cueben Oil	21 1/2	21 1/2
Crucible Steel	74 1/2	74 1/2
General Motor	306 1/2	306 1/2
Insulation Copper	29 1/2	29 1/2
International Nickel	25 1/2	25 1/2
Inter. Merc. Prt.	46 1/2	46 1/2
International Paper	25 1/2	25 1/2
Maxwell Motor	26 1/2	26 1/2
Missouri Pacific	26 1/2	26 1/2
New-Haven	29 1/2	29 1/2
Pan-American Petroleum	68 1/2	67 1/2
Pan-American R.	66 1/2	66 1/2
Pennsylvania RR.	48 1/2	48 1/2
Pierce Arrow	13 1/2	13 1/2
Reading	76 1/2	76 1/2
Republic I. and S.	20 1/2	20 1/2
Royal Dutch	63 1/2	63 1/2
Sinclair Oil Com.	20 1/2	20 1/2
Southern Pacific	104 1/2	104 1/2
Southern Ry.	80 1/2	80 1/2
Stand. Oil of New-Jersey	49 1/2	49 1/2
Studebaker	42 1/2	42 1/2
Texas Oil	46	46

Union Pacific	140	140 1/2
U.S. Indust. Alcohol	80 1/2	80 1/2
U.S. Rubber	41 1/2	41 1/2
U.S. Steel	128 1/2	127 1/2
Westinghouse	74 1/2	74 1/2
Willis Overland	9 1/2	9 1/2

Le marché des vivres

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier le lundi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1925	1924
Beurre, colis.	121	50
Fromage, meules.	17	15
Oufs, caisses.	311	269

A WALL STREET

New-York, 27 — La cote était irrégulière en ouverture, ce matin, à Wall Street. Le pouvoir d'achat était visiblement limité et les baissiers pouvaient empêcher la hausse un peu partout excepté au compartiment des pétroles. Ceux-ci ont continué de s'apprécier sous la conduite du Houston qui est monté de 1 point 1-4. Le Radio le U.S. Alcohol sont tombés d'un point.

Les pertes de fractions ont été nombreuses sur le reste de la liste; plusieurs titres en vue ont perdu du terrain. Les actions ferroviaires ont généralement participé au mou-

"SPANISH - ABITIBI"

Nous venons de faire une étude spéciale sur les affaires de ces compagnies.

Un exemplaire vous sera envoyé sur demande.



BRUNEAU & RAINVILLE
Membres de la Bourse de Montréal
101 Rue Saint Jacques
MAIN 1075 MAIN 0210

vement de baisse; le "Katy" a cependant fait exception. En général les spéculateurs attendent la décision qui doit être prise cet après-midi au sujet du dividende du U. S. Steel et la publication du rapport des recettes de la compagnie. L'action commune U. S. Steel s'est vendue un peu en baisse à 126 3-8 comparativement au haut de 129 5-8, la semaine dernière.

(Suite de la page 7)

Bourse des mines

(Cours fournis par Mount & Cie, Ltée, 4, rue de l'Hôpital)

Atlas	83 1/2	84 1/2
Argonaut Gold	31 1/2	31 1/2
Baldwin	24 1/2	24 1/2
Beaver Consolidated	51	51
Birchgold	5 1/2	5 1/2
Buckingham	9 1/2	9 1/2
Castle Tretheway	17 1/2	17 1/2
Clifton Consolidated	17 1/2	17 1/2
Consolidated West Dome	17 1/2	17 1/2
Crown Reserve	157 1/2	157 1/2
Dome Mines	157 1/2	157 1/2
Gold Dore	184 1/2	184 1/2
Hattie Gold Mines Limited	14 1/2	14 1/2
Hollinger Consolidated	140 1/2	140 1/2
Indian	6 1/2	6 1/2
Keekee	22 1/2	22 1/2
Kirkland Lake	42 1/2	42 1/2
Lake Shore Mines Limited	400	400
La Rose	28 1/2	28 1/2
Lorraine	28 1/2	28 1/2
McIntyre	15	15
Moneta	15	15
Nickel	285	285
Nipissing	650	650
Norway Mines Ltd.	25	25
Peterson Lake	87 1/2	87 1/2
Preston East Dome	9 1/2	9 1/2
Rouyn Gold	25	25
Teniskaming	123	123
Teck Hughes	123	123
Tough Oakes	38 1/2	38 1/2
Vipond Consolidated	123	123
West Tree	3 1/2	3 1/2
Wright Hargraves	425	425

Obligations du gouvernement canadien

(Fournies par L. G. Beaubien et Cie.)

5 1/2 p.c. Victoire 1944x: 94.95 acheteur; 95.25 vendeur.
5 1/2 p.c. novembre 1927x: 102.10 acheteur; 102.35 vendeur.
5 1/2 p.c. Victoire 1927x: 102.75 acheteur; 103.00 vendeur.
1000 acheteur: 1000 à 102.75 ventes.
5 1/2 p.c. novembre 1933x: 103.75 acheteur; 103.95 vendeur.
5 1/2 p.c. Victoire 1933x: 106.30 acheteur; 106.55 vendeur.
1000 acheteur: 1000 à 106.30 ventes.
5 1/2 p.c. Victoire 1937x: 108.60 acheteur; 108.80 vendeur.
5 p.c. Emprunt du Canada 1943x: 101.40 acheteur; 101.50 vendeur.
5 p.c. Emprunt de Guerre 1925x: 100.90 acheteur; 101.00 vendeur.
5 p.c. Emprunt de Guerre 1931x: 102.20 acheteur; 102.45 vendeur.
5 p.c. Emprunt de Guerre xx-2 1937: 104 acheteur; 104.15 vendeur.

Cotes hors-liste

Belgo Can. Paper Prt., 6 à 94 1/2 ventes.

Nouvelle émission

\$25,000,000

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

(Incorporée par acte du Parlement du Canada)

Obligations-or, 5%, première hypothèque, série A

Jouissance: 1er mars 1925

Echéance: 1er mars 1955

\$15,000,000 de ces \$25,000,000 d'obligations sont offerts aux Etats-Unis.

Intérêt payable les 1er mars et 1er septembre. Capital et intérêts payables en monnaie d'or des Etats-Unis à l'Agence de la Banque de Montréal dans la ville de New-York, ou, au choix du détenteur, en monnaie canadienne à la Banque de Montréal, Montréal ou Toronto. Titres de \$500 et \$1,000 pourvus de coupons admissibles à l'enregistrement quant au capital seulement, titres de \$1,000, \$5,000 et \$10,000 entièrement nominatifs, changeables. Aucun droit de rachat avant 1940. Rachetables à l'échéance de tout coupon et sur préavis de 60 jours, aux prix suivants plus l'intérêt accru: 105 au cours des années 1940 à 1951 inclusivement et au pair de 1952 à 1954 inclusivement.

FIDUCIAIRE: THE ROYAL TRUST COMPANY, MONTREAL

Capital

(Après la présente finance)

Capital-actions, \$100 au pair (\$75,000,000 autorisé)	\$48,497,200
Obligations-or 5%, première hypothèque, dues le 1er mars 1955 (Série A, autorisé \$30,000,000)	25,000,000

Ce qui suit résume la teneur de la lettre écrite le 24 janvier 1925, par M. L. B. McFarlane, Président:

La Compagnie possède et gère le principal système téléphonique dans les provinces de Québec et d'Ontario. Elle dessert un territoire qui s'étend sur 831,837 milles carrés dont la population est de 5,500,000, y compris Montréal et Toronto, les deux plus grandes cités du Canada.

Ces obligations seront garanties (après le 1er avril 1925 alors que \$16,750,000 d'obligations deviendront dues et seront payées à même les fonds provenant de cette émission) par une première hypothèque sur tout l'avoir présent ou futur de la Compagnie, immeubles, bureaux de téléphone. D'autres obligations peuvent être émises sur cette hypothèque mais seulement en suivant certaines restrictions qui sont spécifiées dans le contrat. L'émission autorisée est limitée de telle façon que le montant des obligations première hypothèque ne dépassera jamais deux fois le montant du capital-actions payé.

La valeur aux livres des propriétés, immeubles, et bureaux de téléphone était approximativement, au 1er décembre 1924, de \$88,400,000, soit plus de 3 fois et demie les \$25,000,000 d'obligations première hypothèque. La valeur réelle excède de beaucoup la valeur aux livres.

Les recettes nettes au cours des quatre dernières années ont atteint en moyenne 4.07 fois les sommes nécessaires au service des intérêts obligataires.

	Revenu brut	Recettes nettes à répartir sur les intérêts obligataires	Intérêts obligataires	Recettes nettes à répartir sur les intérêts, nombre de fois
1921.	\$18,796,357	\$2,050,475	\$942,855	2.17
1922.	20,454,295	3,881,168	947,500	4.10
1923.	22,921,590	4,757,459	947,500	5.02
1924. (estimé pour décembre)	24,900,000	4,700,000	947,500	4.96
Moyenne pour 4 années.	21,768,060	3,847,276	946,339	4.07

Le service annuel des intérêts sur ces obligations est de \$1,250,000. La moyenne des recettes nettes pour les quatre dernières années a été de 3.08 fois le montant nécessaire au service des intérêts.

Des dividendes sur les actions au taux de 8 pour cent ont été payés sans interruption depuis le 1er janvier 1891. La valeur présente des actions au marché est de \$134 par action, soit à peu près \$65,000,000, valeur au marché des actions postérieures à cette émission d'obligations.

PRIX: 98 POUR RAPPORTER PLUS DE 5.13%

Paiement en fonds de N.Y.

L'intérêt au taux de 5% par année sera discontinué de la date du paiement jusqu'au 1er mars 1925.

La présente offre est conditionnelle à l'émission des titres, quand et telle qu'affectée et à leur délivrance entre nos mains; après que leur légalité, dans tous ses détails, aura été constatée par M. P. Beullac, C.R., pour la compagnie, et M.M. Brown, Montgomery & McMichael de Montréal pour les banquiers. Titres provisoires livrables le ou vers le 16 février 1925

Lee, Higginson & Co.

Royal Securities Corporation Limited

Harris, Forbes & Co. Limited

Bank of Montreal
The Royal Bank of Canada

Dominion Securities Corporation Limited

A. E. Ames & Co.

Wood, Gundy & Co.

Kerr, Flemming & Co.

Drury & Co.

Greenshields & Co.

The National City Company Limited

Hanson Bros.

René-T. Leclerc, Inc.

R. A. Daly & Co.

McLeod, Young, Weir & Co. Limited

Matthews & Co. Limited

Nesbitt, Thomson & Co. Limited

Newman, Swezey & Co. Limited

Aldred & Co., Limited

Les renseignements ici contenus ont été puisés à bonne source. Sans engager notre responsabilité, ils nous paraissent dignes de foi et ont motivé notre achat des titres.

Janvier 1925.

Nouvelle Emission

Laurentide Power Company, Limited

Obligations 5 1/2%—Hypothèque Générale

Emission: 1er février 1925 Echéance: 1er janvier 1946

Capital et intérêts semestriels (1ers janvier et juillet) payables aux guichets de la Banque de Montréal, à Montréal, Toronto, Ottawa ou Québec.

Coupons de \$500 et \$1000, au porteur ou nominatifs

Laurentide Power Company, Limited, est une filiale de la Laurentide Company, Limited, qui détient environ 70% de ses actions ordinaires actuellement en cours. La Laurentide Power Company, Limited, possède en toute propriété et exploite à Grand-Mère, Qué., sur la rivière Saint-Maurice, une usine hydro-électrique. Celle-ci a une capacité totale de 180,000 h.p., dont 160,000 sont actuellement équipés et utilisés.

Les obligations présentement offertes font partie d'une émission dont le montant total autorisé s'élève à \$2,000,000. Cette émission est garantie par une hypothèque sur tous les actifs immobiliers actuellement possédés ou qui seront acquis par la suite. Elle est subordonnée au droit des \$6,971,500 d'obligations 1ère hypothèque échéant le 1er janvier 1946.

La Laurentide Company, Limited, se porte garante, sans conditions, du capital et des intérêts de la présente émission.

La légalité de l'émission a été constatée par M.M. Brown, Montgomery & McMichael.

Livraison des titres intérimaires le ou vers le premier février 1925.

Prix: 99 et l'intérêt couru, pour rapporter environ 5.60%.

RENÉ-T. LECLERC
INCORPORÉE

MONTREAL
160, rue Saint-Jacques

QUÉBEC
74, rue Saint-Pierre

(Maison fondée en 1901)

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

La rencontre si impatiemment attendue entre Ted Cossette, champion poids léger du Canada, et Solly Green a eu lieu hier soir, au Monument National, mais ce combat ne donna guère satisfaction aux amateurs qui s'étaient rendus au Monument National pour voir ces deux pugilistes locaux aux prises car la victoire fut déclarée à l'arbitre qui fut déclaré vainqueur.

Cette bataille ne donna aucune satisfaction aux intéressés. D'abord le public aurait désiré voir se terminer le combat d'une autre façon; Cossette aurait préféré remporter la victoire au mérite et le promoteur Moore a compris qu'une décision sur un "faut" nuit grandement au succès de la boxe.

Il est regrettable que cet engagement se soit terminé si brusquement car les amateurs ont été privés d'un beau combat mais d'un autre côté il ne restait aucune autre alternative à l'arbitre Rivet, que de mettre fin aux tactiques déloyales du boxeur israélien car celui-ci avait reçu plusieurs avis de l'arbitre de cesser de frapper bas et malgré ces avertissements Green ne continuait pas moins d'enfreindre les règlements.

Un boxeur doit être assez loyal et assez sportif pour accepter une défaite lorsque son rival s'affirme son supérieur et les tactiques employées par Green lorsqu'il sentait la soupe trop chaude, devraient suffire pour décider la Commission athlétique de Montréal de mettre ce boxeur au ban.

Les promoteurs ont toujours eu beaucoup d'ennuis avec Green et il nous semble que les organisateurs de nos séances de boxe à Montréal devraient se dispenser de retenir les services de ce pugiliste.

Les autres combats d'hier soir furent assez intéressants, et les amateurs ont laissé le Monument National satisfait de leur soirée. Dans le premier combat au programme, Léo Cousineau, un ancien amateur, a dû abandonner la bataille à la troisième ronde à cause d'épuisement. Dans les deux premières rondes le Canadien français avait eu l'avantage sur son rival Charley Willis, de Burlington, mais au commencement de l'engagement suivant Cousineau n'en pouvait plus et ses seconds jetèrent l'éponge.

Le cas de Cousineau est une autre leçon pour les amateurs qui acceptent de former les rangs professionnels sans avoir eu préalable subi un entraînement assez sérieux. Cousineau n'avait jamais fait merveille dans les cercles d'amateurs et il n'était pas encore mûr pour passer au rang des professionnels. A moins d'avoir été un champion amateur et avoir pratiqué le sport de la boxe pendant au moins quelques années il est ridicule de songer de se tailler une réputation dans la classe des boxeurs payés. Pour gagner quelques maigres piastres Cousineau a mis fin à sa carrière pugilistique. C'est un bien piètre succès.

Georges Girardin a fait un beau combat avec Jerry Benard, de Hartford, Conn., car le pugiliste local s'est affirmé bien supérieur au Franco-Américain, et les juges furent unanimes à lui accorder la décision et cette victoire était bien méritée.

Dans la semi-finale Jack Thomas a reçu une véritable raclée aux mains de George Field, et à la sixième ronde, l'arbitre Rivet mit fin à ce combat inégal. Thomas ne paraissait pas en condition et nous doutons qu'il puisse se mettre en forme après avoir abandonné l'arène pendant une période assez prolongée. D'ailleurs les juges ont compris que ses beaux jours étaient finis et il a déclaré après sa bataille d'hier soir qu'il ne remettrait plus les gants. C'est là une sage décision.

Le promoteur Moore a fait annoncer hier soir que sa prochaine séance de boxe au Monument National, aura lieu le 9 février, alors que le combat principal mettra aux prises Léo Kid Roy et Terry Martin, dans un assaut de dix rondes. Voilà un beau combat en perspective et il est à espérer que le succès financier de cette prochaine séance sera meilleur qu'hier soir, car après toutes dépenses payées, M. Moore a encaissé exactement \$2.61. Pour une semaine de travail on admettra que ce n'est pas fameux.

X.-E. NARBONNE.

Hockey chez les intermédiaires

Une partie de hockey est définitivement organisée entre le club intermédiaire de l'Université de Montréal et le club des anciens élèves de l'Académie, Roussin, de la Pointe-aux-Trembles, vendredi le 30 janvier.

La partie promet des émotions et réserve des surprises car les deux clubs sont d'égale force et n'entendent pas se laisser vaincre. Les anciens élèves forment pratiquement le club du Cercle Social de la Pointe-aux-Trembles, qui n'est pas à dédaigner car il a fait partie avec le Beauvillage.

Avec des hommes comme Archambault dans les buts, Séguin et Lapointe, défenses; Filteau, St-Jean et Beaudry, attaques, les anciens élèves peuvent attendre d'un pied ferme les champions de la ligue intermédiaire intercollégiale.

Le Montagnard à Cartierville

Le club de raquette Le Montagnard fera mercredi soir, sa première sortie en raquette avec dames à son chalet de Cartierville, sous la présidence de M. R. Corbell, président du club. Le départ se fera à 8 heures précises. On aura les membres, ainsi que leurs dames, présents, car il y aura de grandes surprises.

A la palestra du National

C'est ce soir qu'a lieu à la palestra du National, le grand tournoi de boxe d'amateurs alors que douze combats sont inscrits au programme. Les membres du National et le public en général sont invités.

LE NATIONAL EST DECLASSÉ PAR VICTORIA

L'EQUIPE ANGLAISE TRIOMPHE DU VIOLET ET BLANC PAR UN RESULTAT DE 6 A 2 HIER SOIR AU FORUM — PEDNEAULT ET GAUDRAULT AVEC LES HABITANTS

Le National a subi sa sixième défaite de la saison hier soir, au Forum, aux mains du club Victoria, alors que le Violet et Blanc a été vaincu par un résultat de 6 à 2.

La victoire du Victoria et la défaite du Trois-Rivières, aux mains des Sons of Ireland, place l'équipe de M. Holland en tête de la Ligue de l'Est du Canada dans la course au championnat.

Le National avait deux nouveaux joueurs sur son alignement hier soir car Pedneault et Gaudraul, anciens des Sons of Ireland, s'alignèrent sur l'équipe du géant Riopel.

King a été le meilleur homme sur la glace, et il a compté 5 points. Il n'y a eu aucune protestation comme plusieurs s'y attendaient, à propos de l'éligibilité de certains joueurs, et la partie ne fut pas retardée.

Deux minutes avant la fin de la période, alors que le National attaquait vaillamment, Lépine reçut un coup de hockey au-dessus de l'oeil droit et on dut le transporter hors de la glace.

Le National avait deux nouveaux joueurs sur son alignement hier soir car Pedneault et Gaudraul, anciens des Sons of Ireland, s'alignèrent sur l'équipe du géant Riopel.

King a été le meilleur homme sur la glace, et il a compté 5 points. Il n'y a eu aucune protestation comme plusieurs s'y attendaient, à propos de l'éligibilité de certains joueurs, et la partie ne fut pas retardée.

LES TRIFLUVIENS SONT DEFAITS

Trois-Rivières, 27 — La victoire des Sons of Ireland sur Trois-Rivières, hier soir a été rudement disputée. La partie, très rapide, se termina 2 à 0 pour les Sons, malgré les efforts désespérés des locaux pour enregistrer quelques points.

Le jeu fut brutal parfois, et il y eut plusieurs "knockouts" des deux côtés. Il fallut emporter Garyp hors de l'arène à la deuxième période, Prowse l'ayant un peu trop vivement arrêté. On crut que la blessure dont il souffrait au cou s'était ouverte, mais non. Il put revenir sur la glace au commencement de la troisième période.

La dernière période fut interrompue neuf minutes, Prowse ayant été blessé par un spectateur qui lui assena un coup de bâton sur l'oeil et n'attendit pas le dénouement de l'affaire pour filer à l'anglaise.

Prowse put, cependant, continuer à jouer. Après avoir compté son second point, Dinan fut blessé à la jambe droite dans une collision avec Garyp et on dut l'emporter. Trois-Rivières dut sa défaite à son manque de combinaison qui fut le secret de ses victoires passées.

De nombreuses punitions furent infligées aux Sons. Gagnon et Brisebois furent tous à la clôture pendant cinq minutes pour s'être battus sur la glace. Brisebois eut le sourcil gauche fendu.

Alignement des équipes: Tr-Rivières S. of Ireland. Hamel Turgeon. Richardson Df. Longergan. Bechard Df. Prowse. Guenney Centre. Morrison. Ouellet Av. Larocche. Gagnon Av. Dinan. Chamillard Subs. Rhéaume. Carroix Subs. Beck. Rouleau Subs. Brisebois.

Skinner et Rioux font match nul

Québec, 27. — Les Québécois ont assisté hier soir à la plus sanglante bataille qu'il leur ait été donné de voir, entre Archie Skinner et Elzéar Rioux, tous deux de Montréal. Les deux boxeurs firent partie nulle en dix rondes.

Les deux adversaires déployèrent peu de science, mais le sang coula abondamment. Rioux eut l'oeil gauche fendu par le premier coup de poing du combat et Skinner eut l'oeil droit fendu à la quatrième ronde. A la fin de la partie, les deux boxeurs étaient littéralement couverts de sang.

Kid Mitchell et Kid Lewis, de Montréal, firent partie nulle en semi-finale en dix rondes. Les juges et l'arbitre faillirent les expulser de l'arène à la neuvième.

Ralph McNaughton fit face à Blondy Schumacher, de Montréal, au lieu de Harry Stone, de Toronto, qui aurait dû être opposé. Le combat fut arrêté à la fin de la deuxième ronde, Schumacher ayant été presque assommé.

AU NATIONAL

TOURNOI DE BOXEURS

C'est ce soir qu'a lieu au gymnase de la rue Cherrier le grand tournoi annuel des boxeurs de notre association canadienne-française.

Eugène Brosseau, l'instructeur bien connu, a préparé un programme pour satisfaire les plus difficiles. Qu'on en juge par le programme qu'il nous transmet:

135 lbs. — Chabot, National, vs Bowdel, M.A.C.
135 lbs. — Gadbois, National, vs Synnott, Ste-Brigide.
126 lbs. — Morin, National, vs Sider, G.G.
118 livres. — Vandal, National, vs Mallette, V.A.C.
122 lbs. — Gascon, National, vs Dupuis, Ste-Brigide.
112 livres. — Verchère, National, vs Walsh, V.A.C.
112 lbs. — Giroux, National, vs Jobin, Ste-Brigide.
110 lbs. — Renaut, Ste-Brigide, vs Thomas, Ind.
105 lbs. — Couture, National, vs Connolly, V.A.C.
90 lbs. — Vandetta, National, vs Carew, J.B.C.
Lirzin, du Ste-Brigide et Beaudin du National sont aussi au programme. Pour ceux qui connaissent l'ardeur au combat des poids légers, ce programme promet de l'activité.

LES COMPTES DE LA N. H. L.

Babe Dye a maintenant 25 points à son actif et Joliat ainsi que Denney sont ses plus dangereux adversaires avec chacun 20 points.

Voici la liste à date:

"Babe" Dye, St-Patrick... 25
Aurèle Joliat, Canadien... 20
C. Denney, Ottawa... 20
W. Burch, Hamilton... 15
W. Green, Hamilton... 12
H. Morenz, Canadien... 11
H. Broadbent, Montréal... 11
J. Adams, St-Patrick... 11
Herberts, Boston... 11
W. Boucher, Canadien... 10
R. Green, Hamilton... 10
"King" Clancy, Ottawa... 10
G. Boucher, Ottawa... 8
A. McGaffrey, St-Patrick... 7
M. Roach, Hamilton... 6
S. Gleghorn, Canadien... 6
H. Smith, St-Patrick... 6
H. Smith, Ottawa... 5
K. Randall, Hamilton... 5
E. Gorman, Ottawa... 5
C. Langlois, Hamilton... 5
L. Berlinguette, Montréal... 4
"Red" Stuart, St-Patrick... 4
Dey, St-Patrick... 4
S. Rothschild, Montréal... 4
"Dutch" Cain, Montréal... 3
Jackson, St-Patrick... 3
D. Munro, Montréal... 3
Conner, Boston... 3
Redding, Boston... 3
Harris, Boston... 3
McKinnon, Hamilton... 3
Howay, St-Patrick... 3
Bouchard, Hamilton... 2
Coutu, Canadien... 2
Matz, Canadien... 2
Heady, Boston... 2
Nighthor, Ottawa... 2
Scott, Montréal... 2
Skinner, Boston-Montréal... 1
R. Hodges, Boston... 1
C. Corcoran, Av. Gamm... 1
Burt, Subs. Jessop... 1
King, Hintchcliffe... 1
Foran, Smith... 1

WINONA ET M.A.A.A. EGAUX

Le Winona a triomphé du Victoria hier soir par 5 à 3 dans la principale joute à l'affiche dans la série de la Ligue Intermédiaire de la Cité au patinoir Victoria.

Cette victoire place le Winona et le M.A.A.A. sur un pied d'égalité dans la course au championnat car l'équipe de l'association de la rue Peel est également sortie victorieuse hier soir en battant le Verdun par 5 à 1.

Alignement des équipes: Winona, 5 Victoria, 3
Sullivan But Taylor
Ryan Df. Davidson
McKinnon Df. Hodgson
D. Hodges Av. Harrison
M. Hodges Av. Harrison
Corcoran Av. Gamm
Burt Subs. Jessop
King Hintchcliffe
Foran Smith

Première période
1—Victoria, Darling... 3.00
2—Winona, Corcoran... 3.00
Deuxième période
3—Victoria, Ryan... 5.00
4—Winona, Hodges... 6.00
5—Winona, M. Hodges... 5.00

Troisième période
6—Winona, Corcoran... 4.00
7—Winona, McLean... 5.00
8—Victoria, Darling... 6.00

Le Laporte-Martin bat le Shell

Le Laporte-Martin, de la Commercial & Steamship Hockey League, a blanchi Shell Co. par 3 à 0 hier soir, dernier au patinoir Victoria.

Robert Reford a triomphé de Canada Steamship Line par 5 à 3. Conquiesco Co. a remporté la victoire après beaucoup d'efforts sur Kraft Cheese par 3 à 2.

Le Laporte-Martin et le Congolium devront détailler pour le championnat de la première série. Ces deux clubs ayant fait partie nulle lors de leur rencontre ont chacun à leur crédit quatre parties gagnées et une nulle.

Dans la première période, le L. M. et Shell se sont toujours tenus en respect. Il y eut plusieurs tentatives et descentes des deux côtés. Lorsque la cloche annonça la fin de la période, le résultat était de 0 à 0, l'on se demandait laquelle des deux équipes sortirait victorieuse.

Dans la seconde période, le Laporte-Martin se lança à l'attaque et Lavery compta le premier point de la soirée après avoir pris la rondelle au milieu du rond. Matte, sur une passe de Chapeau, porta le second point et Bardwell, sur un "retour" de Beaugard, porta le résultat 3 à 0.

Dans les buts, Bréard fit plusieurs arrêts. Cabana, Beupré et Lefebvre ont joué une belle partie sur défense.

Alignement des équipes: L. M. L. Shell Co.
Bréard Buts Brophy
Cabana Défense Duggan
Beupré Défense Davies
Matte Centre McGuigan
Beaugard Av. Turner
Chapeau Av. Chamberlain
Lavery Subs. Johnson
Lefebvre Subs. Renaud

SOMMAIRE 1ère période.

Pas de point. Deuxième période.
L. M. L. Lavery... 3.15
L. M. L. Matte... 0.95
L. M. L. Bardwell... 11.90

Donnez-nous, faites-nous donner des annonces. C'est l'un des bons moyens d'alimenter la caisse du journal.

TROIS VICTOIRES POUR L'INSTITUT LAROCHE

L'équipe de l'Institut La Roche (collège commercial et classique) est allée rencontrer le fameux Ste-Agathe chez lui, dimanche le 18 janvier et le vainquit par 3 à 1.

Alignement et sommaire: Inst. La Roche Ste-Agathe
Bédard But Boulanger
Valois Df. Sauvé
Boudrias Df. Lacoste
St-Michel Centre Laporte
St-Jean Av. Laporte
Thomas Av. Thivierge
Thomas Subs. Parent

Première période
1. La Roche, St-Michel... 9.00
Ste-Agathe, Lacoste... 8.00
Deuxième période
1. La Roche, Saint-Jean... 12.00
1. La Roche, L. Thomas... 5.00

Troisième période
Pas de point.
Arbitre: Nap. Gagnon.

AUTRE VICTOIRE
Vendredi soir dernier, l'Institut La Roche ajoutait une nouvelle victoire à son crédit en battant le Carillon de Maisonneuve par 4 à 1.

Alignement et sommaire: Inst. La Roche Maisonneuve
Bédard But Martineau
Valois Df. Parenteau
Dumbrerry Df. Chevalier
Dutrisac Av. Carbonneau, R.
Thomas Aile Laporte
Saint-Jean Centre Desbiers
Thomas Subs. Lafrance

Première période
Inst. La Roche, Dumbrerry... 4.00
Maisonneuve, Desbiers... 10.00
Deuxième période
Inst. La Roche, Valois... 4.00
Inst. La Roche, Dutrisac... 6.00
Inst. La Roche, Thomas... 11.00

Troisième période
Pas de point.
Arbitre, Nap. Gagnon.

LE CANADIEN-DELMORIMIER VAINCU
L'invincible Canadien-Delmorimier a subi une défaite qui l'a considérablement contrarié, aux mains de l'Institut La Roche par 3 à 2.

Pour la circonstance, le Canadien-Delmorimier avait cru bon de renforcer ses rangs; malgré cela l'Institut La Roche n'en sortit pas moins victorieux.

Alignement et sommaire: Inst. La Roche Can-Delmorimier
Bédard But Lortie
Valois Df. Séguin
Marchand Df. "Roger"
Dutrisac Av. B. Pelletier
Saint-Jean Av. Charette
Thomas Centre Lecompte
Thomas Subs. Lecompte

Première période
Can-Delmorimier, Pelletier... 16.00
Deuxième période
Inst. La Roche, A. Valois... 4.00
Inst. La Roche, A. Valois... 3.00
Inst. La Roche, Dutrisac... 2.00

Troisième période
Can-Delmorimier, Lecompte... 17.00
Arbitre, Nap. Gagnon.

WINONA ET M.A.A.A. EGAUX

Le Winona a triomphé du Victoria hier soir par 5 à 3 dans la principale joute à l'affiche dans la série de la Ligue Intermédiaire de la Cité au patinoir Victoria.

Cette victoire place le Winona et le M.A.A.A. sur un pied d'égalité dans la course au championnat car l'équipe de l'association de la rue Peel est également sortie victorieuse hier soir en battant le Verdun par 5 à 1.

Alignement des équipes: Winona, 5 Victoria, 3
Sullivan But Taylor
Ryan Df. Davidson
McKinnon Df. Hodgson
D. Hodges Av. Harrison
M. Hodges Av. Harrison
Corcoran Av. Gamm
Burt Subs. Jessop
King Hintchcliffe
Foran Smith

Première période
1—Victoria, Darling... 3.00
2—Winona, Corcoran... 3.00
Deuxième période
3—Victoria, Ryan... 5.00
4—Winona, Hodges... 6.00
5—Winona, M. Hodges... 5.00

Troisième période
6—Winona, Corcoran... 4.00
7—Winona, McLean... 5.00
8—Victoria, Darling... 6.00

Le Laporte-Martin bat le Shell

Le Laporte-Martin, de la Commercial & Steamship Hockey League, a blanchi Shell Co. par 3 à 0 hier soir, dernier au patinoir Victoria.

Robert Reford a triomphé de Canada Steamship Line par 5 à 3. Conquiesco Co. a remporté la victoire après beaucoup d'efforts sur Kraft Cheese par 3 à 2.

Le Laporte-Martin et le Congolium devront détailler pour le championnat de la première série. Ces deux clubs ayant fait partie nulle lors de leur rencontre ont chacun à leur crédit quatre parties gagnées et une nulle.

Dans la première période, le L. M. et Shell se sont toujours tenus en respect. Il y eut plusieurs tentatives et descentes des deux côtés. Lorsque la cloche annonça la fin de la période, le résultat était de 0 à 0, l'on se demandait laquelle des deux équipes sortirait victorieuse.

Dans la seconde période, le Laporte-Martin se lança à l'attaque et Lavery compta le premier point de la soirée après avoir pris la rondelle au milieu du rond. Matte, sur une passe de Chapeau, porta le second point et Bardwell, sur un "retour" de Beaugard, porta le résultat 3 à 0.

Dans les buts, Bréard fit plusieurs arrêts. Cabana, Beupré et Lefebvre ont joué une belle partie sur défense.

Alignement des équipes: L. M. L. Shell Co.
Bréard Buts Brophy
Cabana Défense Duggan
Beupré Défense Davies
Matte Centre McGuigan
Beaugard Av. Turner
Chapeau Av. Chamberlain
Lavery Subs. Johnson
Lefebvre Subs. Renaud

SOMMAIRE 1ère période.

Pas de point. Deuxième période.
L. M. L. Lavery... 3.15
L. M. L. Matte... 0.95
L. M. L. Bardwell... 11.90

Donnez-nous, faites-nous donner des annonces. C'est l'un des bons moyens d'alimenter la caisse du journal.

La XXXX Frontenac en Fût



CRÉMEUSE! ÉPAISSE! TRÈS BRUNE!

Une véritable bière du nord de l'Angleterre — pas un porter. — Brassée par un maître brasseur anglais, avec du houblon importé du comté de Kent. — Possède une belle couleur brune que seul peut lui donner son âge. Soutirée de vieux fûts de chêne.

Vendue en fût seulement, dans les tavernes exclusives suivantes:

DEMANDEZ-LA.

Lipton Hotel - 216, rue St-Jacques
Prince of Wales Hotel - 17, Ave. McGill College
Mansfield Hotel - 132, rue Mansfield
St. Elmo - 203, rue McGill
Manchester Hotel - 2539, rue Notre-Dame Ouest
Landry, J. - 1497, Blvd St-Laurent
Krausman's Cafe Limited - 80, rue St-Jacques
C.P.R. Hotel - 2501, Blvd St-Laurent
Café Canadien Limitée - 164, Ste-Catherine Est

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la sixième page)

LES OBLIGATIONS

COURS FOURNIS PAR LE CREDIT-CANADA LIMITED

Échéance P. rapp. % des P. rapp. % des P. rapp. % des

GOVERNEMENTS
Alberta... 1940 100.00 5.00
Nouveau-Brunswick... 1930 104.75 6.00
Nouvelle-Écosse... 1942 104.45 4.50
Ontario... 1944 104.25 4.50
Québec... 1944 103.50 5.00
Manitoba... 1943 106.60 5.00
Verdun... 1938 102.00 5.00

MUNICIPALITÉS
Aylmer (Hull)... 1934 101.85 5.25
Montréal (C.N.B.)... 1936 104.50 6.00
Montréal (C.N.B.)... 1936 104.50 6.00
Montréal (Com. metr.)... 1931 100.75 4.50
Montréal (Maisonnette)... 1936 104.50 6.00
Montréal (Eco. Cath.)... 1933 107.50 5.00
Montréal (St-Henri)... 1938 102.50 5.00
Québec... 1936 102.50 4.50
Trois-Rivières... 1936 102.50 4.50
Verdun... 1938 102.50 4.50

UTILITÉS PUBLIQUES
Alabama Traction... 1902 87.87 5.00
Can. Light & Power... 1909 82.83 5.75
Can. Pacific Railway... 1944 102.25 5.00
Dom. P. & Traction... 1902 88.50 5.25
East Kentucky Power... 1942 102.50 6.75
Jamaica Public Serv. Co. 1943 102.50 6.75
Kumintung Power Co. 1937 99.15 6.10
Manitoba Power Co. 7 1941 101.20 6.00
Montreal Water & E. 1932 102.50 5.15
So. Shore L. H. & P. 1933 100.00 6.50
Montreal Public Serv. Co. 1942 102.50 6.50
Northern Can. Power Co. 1938 100.00 6.50
Ottawa Electric... 1933 95.55 5.70
Ottawa-Hull Power Co. 6 1943 102.50 6.00
St-Maurice Power Co. 1935 106.75 6.00
Southern Can. Power Co. 1948 105.25 5.75
So. Shore L. H. & P. 1933 100.00 6.50
Western Power Co. 6 1940 96.50 5.25
Winthrop Electric Co. 5 1935 90.37 5.90

INDUSTRIES
Adhesive Pw. & Paper 6 1940 100.50 5.95
Bell Canadian Paper 6 1933 100.00 6.00
Bromfield P. & Paper 8 1941 109.53 7.00
Burns & Company... 6 1943 100.00 6.00
Can. Cons. Rubber 6 1940 100.00 6.00
Dupuis Frères... 8 100.00 6.00
Howard Smith Paper 7 1941 91.00 7.90
Lamontagne Lumber... 7 1940 92.50 7.00
MacArthur Irwin... 7 1942 98.00 7.20
National Cement Co. 7 1942 100.00 7.00
Northern Electric... 5 1939 95.15 5.50
Price Bros. & Co. 6 1943 100.00 6.00
Regent Knitting Mills 6 1935 100.00 6.50
Windsor Hotel... 6 1943 102.75 6.25
Frontenac Breweries 6 1941 90.87 6.75

Première période
1—Victoria, Darling... 3.00
2—Winona, Corcoran... 3.00
Deuxième période
3—Victoria, Ryan... 5.00
4—Winona, Hodges... 6.00
5—Winona, M. Hodges... 5.00

Troisième période
6—Winona, Corcoran... 4.00
7—Winona, McLean... 5.00
8—Victoria, Darling... 6.00

LE COMMERCE DE LA FRANCE

Paris, 27. — Le commerce de la France avec les États-Unis augmente en valeur, pour l'exportation et pour l'importation. Pour les onze premiers mois de 1924 la France a importé des États-Unis pour 5,625,587 francs de marchandises au lieu de 4,343,983 francs pendant la même période de 1923. Par suite de cette augmentation les États-Unis sont en tête des pays qui exportent en France; la Grande Bretagne vient au second rang ses exportations en France, du 1er janvier au 30 novembre, ayant été de 4,438,509 francs au lieu de 4,742,988 pendant la période correspondante de 1923.

Si l'on examine les exportations de la France on voit que les États-Unis viennent en quatrième place comme client de la France, après l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Pendant les onze premiers mois de 1923 les États-Unis ont acheté en France pour 2,838,261 francs au lieu de 2,277,397 francs pendant la période correspondante de 1923.

Pour les onze mois de 1924, les importations de pays étrangers se sont totalisées à 32,277,270,000 francs et les importations des colonies et des protectorats à 3,736,650 francs, soit un grand total de 36,013,924,000 francs. Les exportations ont été de 32,767,303,000 francs en pays étrangers et de 4,644,707,000 francs dans les colonies et dans les protectorats, soit un grand total de

FRANCE

Alsace-Lorraine et Vatican

M. HERRIOT DÉCLARE QUE CES DEUX PROVINCES SONT ENCORE SOUS LE RÉGIME DU CONCORDAT NAPOLEONIEN — ELLES AURONT UN REPRÉSENTANT A ROME, SI C'EST NÉCESSAIRE

Paris, 27. (S.P.A.) — Au cours du débat sur la suppression de l'ambassade française au Vatican, M. Herriot a déclaré que d'après une décision du conseil d'Etat, l'Alsace-Lorraine est encore sous le régime du concordat napoléonien. S'il est nécessaire d'avoir un représentant à Rome pour l'Alsace-Lorraine, a-t-il ajouté, le gouvernement français en aura un.

Cette décision vient à l'encontre des déclarations antérieures de M. Herriot; le premier ministre avait prétendu que le concordat n'existant plus, le conseil d'Etat, dont la fonction consiste à se déclarer sur la légalité des lois que le parlement adopte ou sur les conflits entre les administrations et le gouvernement, a donc rendu une décision contre la présidence du conseil.

Lorsque l'Alsace et la Lorraine furent annexées à l'Allemagne en 1871, le gouvernement allemand ratifia le concordat napoléonien régissant les relations entre Rome et la France avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France par la loi Combes en 1905. Lorsque l'Alsace et la Lorraine furent restituées à la France après la guerre, le gouvernement français se trouva en face d'un délicat problème, les deux provinces étant encore sous le régime napoléonien.

M. Herriot a aussi déclaré que Rome doit cesser de vouloir faire un parti politique du catholicisme en France. Il a accusé les évêques français d'attaquer la France et les catholiques d'après des instructions du Saint-Siège. «Rome, a-t-il prétendu, cherche à former des partis catholiques partout. On a réussi en Allemagne et on tente de faire la même chose en Italie et en France. Si on réussit, ce sera un grand malheur pour la France».

Plus loin, il dit que le Pape a félicité les catholiques de s'être organisés en France. C'est probablement pour cette suggestion que le plan a été accepté de tous, car elle procurait une monnaie stable à l'Allemagne.

Mais cela ne règle pas la question des réparations. A partir de 1930, l'Allemagne devra payer un montant annuel considérable, qui sera égal à la moitié de ses revenus annuels. Ce montant peut même être augmenté d'après l'index de prospérité. Pour qu'elle puisse le payer, l'Allemagne doit donc faire des progrès considérables d'ici là. Toute la difficulté actuelle de l'Allemagne réside dans son manque de capital liquide. Ce capital ne peut être accumulé que par l'épargne du peuple et par le placement de capitaux étrangers en Allemagne.

Les habitudes de dépenses prises pendant la période de dépréciation et les impôts élevés sont un obstacle au premier moyen, tandis que le second, quoique très profitable, comporte des risques nombreux. De telles opérations peuvent être profitables en marks, mais elles le seront probablement moins lorsqu'il s'agira de transformer ces marks en dollars.

Le problème se pose donc ainsi: On ne pourra obtenir des réparations de l'Allemagne que si elle prospère; elle ne pourra prospérer que si les étrangers lui fournissent du capital mais ces derniers n'y consentiront que s'ils sont assurés de la stabilité du change.

M. Day croit que le plan Dawes est impraticable parce qu'il est impossible que l'agent des réparations transforme les marks allemands qu'il aura reçus en livres sterling, en francs et en dollars au bénéfice des créanciers alliés sans déprécier le mark.

C'est parce que les experts de la commission Dawes connaissent cette difficulté qu'ils ont prévu le comité des transferts. Ce comité est chargé de régulariser le programme de livraisons en nature de manière à prévenir les difficultés qui surviendraient des changes étrangers. Il devra aussi agir de manière à assurer le transfert sans rendre les changes incertains. Comment le comité parviendra-t-il à réaliser ce programme. La seule solution que lui offre le plan des experts est qu'il gardera en Allemagne les sommes perçues jusqu'au moment où le transfert pourra être accompli sans détruire la stabilité du change. Pendant les deux ans à venir, tous les montants perçus devront être dépensés en Allemagne. Ensuite, si le montant resté en Allemagne, parce qu'il n'a pu être transféré aux alliés, atteint 5,000 millions de marks, le gouvernement allemand ne sera plus forcé de continuer ses paiements jusqu'au moment où ce montant sera réduit.

Il semble que c'est ce qui arrivera et que le comité des transferts ne pourra pas transporter aux alliés le montant des réparations sans atteindre le change. Le plan Dawes aura donc pour résultat de libérer l'Allemagne sans qu'il en soit de sa faute puisque toute l'affaire est conduite par des experts étrangers.

Le premier ministre de la Saskatchewan sera ici pendant quelques jours. Il a ajouté que pour le moment il n'est pas question de son entrée dans le cabinet fédéral.

M. Dunning a aussi expliqué la loi de tempérance qui vient d'être adoptée à la suite d'un plébiscite et qui ressemble à celle de Québec.

Les localités ont le droit de s'opposer à l'établissement d'un magasin si la majorité des électeurs ne l'approuve pas. Chaque individu n'a pas le droit d'acheter plus d'une bouteille par jour, au lieu d'une bouteille à la fois comme dans Québec. Enfin, on peut obtenir, à certaines conditions, plus d'une bouteille à la fois.

L'oeuvre des tabernacles

Le jeudi, 27 janvier à 3 hrs 15 du soir, l'Œuvre des Tabernacles de la Congrégation de Notre-Dame fera chanter, à la maison mère, 1010, Sherbrooke ouest, le salut annuel de la «Saint-François-de-Sales».

Les agrégés, les amis de l'Œuvre y sont cordialement invités.

Pour la protection des forêts

L'Association des publicitaires de Montréal de concert avec les clubs de publicitaires américains organise une grande campagne en faveur de la protection des forêts, pour la mi-avril.

VERDUN

Deux années de prospérité

LE MAIRE LECLAIR PASSE EN REVUE LES PRINCIPAUX FAITS DE SON ADMINISTRATION — LA POPULATION A AUGMENTÉ DE SIX MILLE AMES

M. J.-A. Leclair, maire de Verdun, a donné un état de la prospérité de la municipalité, dans un rapport très élaboré qu'il a soumis, hier soir, à la réunion du conseil municipal. Il a profité de la dernière séance avant les élections municipales pour passer en revue les deux dernières années de son administration.

Voici un résumé de son rapport: La population de Verdun au premier juin 1922 était de 28,433 ames et au premier juin 1924 de 32,583, elle était évaluée au 31 décembre à 34,500 ames. L'accroissement de la population a été d'environ 6,000 en deux ans et demi.

L'évaluation de la propriété pour les deux dernières années a été comme suit: 1922.—Imposable, \$19,572,315; exempte, \$3,701,975; total, \$23,274,290. 1923.—Imposable, \$20,290,557; exempte, \$3,701,975; total, \$23,992,532. 1924.—Imposable, \$22,455,935; exempte, \$4,067,255; total, \$26,523,190; soit une augmentation de valeur taxable de \$3,882,620 en deux ans.

Cette augmentation est due au grand nombre de constructions qui ont été érigées au cours des années 1923 et 1924. Durant cette période, permis ont été émis pour la construction de 1,684 logements et de 83 magasins au coût total de \$3,761,970; ce fut l'époque de construction la plus prospère depuis l'incorporation de Verdun. Grâce à ce grand nombre de constructions nouvelles, la ville a pu dépenser \$710,000 à même son capital, pour des travaux tels que pavages, aqueducs, électricité, etc., et ce sans avoir à recourir à l'emprunt, ce qui a permis de réduire de \$150 en 1922 à \$140 en 1924.

Les revenus en 1923 ont été de \$677,699.20 et en 1924 de \$759,469.62. Les revenus ont augmenté de \$81,769.42 de 1923 à 1924, soit une augmentation de deux ans de \$178,425.42 et ce malgré la réduction du 270.40, et ce malgré la réduction du 270.40, et ce malgré la réduction du 270.40.

Les dépenses ont été de \$754,455.06 en 1923 et de \$754,455.06 en 1924, soit un surplus net pour les deux années de \$24,177.48. La ville a réussi, sans emprunter au cours de ces deux dernières années, à payer une somme de \$70,000 pour le rachat de débiteurs émises en 1889 et échues en 1924 et à placer au fond d'amortissement une somme de \$92,410.69, formant un total de \$162,410.69, appliqué à la réduction de la dette consolidée.

Verdun a été exceptionnellement bien protégé au cours des deux dernières années, grâce à l'organisation parfaite et aux services fidèles et de dévoués chefs, des officiers et des hommes du département de la police et du feu, ce qui est établi par le fait que nous avons subi à peine des dommages pour \$40,000 par incendie et que nous n'avons eu que quelques vols de faible importance durant deux années. Nous avons eu à déplorer le meurtre d'un de nos bons citoyens, M. Beauvais, le 8 septembre, mais le 7 octobre, nonobstant le fait que nos policiers n'avaient aucun indice, les meurtriers étaient arrêtés. Un fait digne de mention est que pour le service du département de feu et de police, nous n'avons à Verdun que 34 hommes, y compris le chef et les officiers, pour une population de 34,500 ames.

Le maire Leclair fait ensuite des projets pour l'avenir de Verdun et propose les améliorations suivantes: Les rues Ross, Edna, Ethel, Pacific devront être élargies de 30 pieds de largeur; des chaînes de béton devront être construites et la surface de ces rues devra être recouverte en asphalte avec base en ciment, et si le macadam est en bonne condition, avec 2" de surface en asphalte, ou matériel équivalent.

La rue Hickson, de la rue Verdun à la rue Lesage; la rue Lesage de la rue Hickson à l'avenue Church, devront être pavées en asphalte, avec chaînes en béton afin de soulager le trafic de l'avenue Church. Toutes les autres rues de la ville qui n'ont pas de chaînes en béton devront en avoir. Le chemin Lasalle devra être pavé dans sa longueur entière, étant donnée que cette route coûte, chaque année, des sommes énormes pour son entretien, et que les rails de la Compagnie des Tramways ont été éloignés de cette rue dans sa plus grande partie.

Toutes les rues où de nouvelles constructions ont été érigées, ou qui doivent être érigées, devront, si possible, être pavées et des chaînes en béton devront être construites. Un nouveau débouché pour l'égout devra être construit afin de soulager l'égout principal de la rue Wellington. La question des eaux d'égout provenant du territoire de Montréal au nord de son aqueduc et se déversant dans notre territoire, devrait être réglée d'une manière permanente par entente mutuelle avec Montréal en construisant un égout principal du canal de l'Écluse à la rivière, la ville de Montréal payant sa quote-part.

Le rapport du maire Leclair a été adopté à l'unanimité du conseil, ainsi que les rapports du gérant de la municipalité et des autres services municipaux.

Installation de M. Quinn

M. Emmett Quinn, nouveau commissaire des incendies, a commencé à siéger hier. Il succède à M. W. F. Ritchie, décédé l'été dernier. M. Quinn a entendu quatre causes.

Regrets et condoléances

Les membres du conseil d'administration de l'École des Hautes études commerciales à leur assemblée régulière du 22 janvier ont adopté un vote de vifs regrets pour la mort de M. Auguste Richard, ancien directeur, et de condoléances à sa famille.

LA SESSION DE QUEBEC

(Suite de la première page)

Au sujet de l'assurance obligatoire, les patrons croient que la loi devrait permettre aux grands établissements, suffisamment solides financièrement, de s'assurer eux-mêmes.

Les patrons suggèrent que toutes les industries de la pulpe et du bois, dans toutes les branches, devraient être soumises à la loi, que la limite du salaire tombant sous la loi soit portée de \$1,500 à \$2,000, que l'indemnité soit payée comme une rente au lieu du capital, à moins que cette rente ne soit de moins de \$500.

Les patrons auraient voulu payer les frais funéraires jusqu'à concurrence de \$100.00 et seraient prêts à payer les frais médicaux et hospitaliers pendant une période de six mois pourvu qu'ils aient le choix du médecin et de l'hôpital. Ils voulaient aussi que l'accidenté fût obligé, à moins de raison grave, de donner avis de l'accident à son employeur dans les deux semaines après l'accident sinon la victime perdait tous ses droits. Ils sont en faveur de l'application de la loi devant les tribunaux et du droit d'appel à la Cour du Banc du Roi. Le juge fixerait l'indemnité et, s'il y avait besoin d'expertise médicale, le juge nommerait une commission de trois médecins.

LES OUVRIERS

Les unions ouvrières ont fait connaître à la Commission ce qu'elles désirent. Leurs représentations, non contenues dans les rapports précités ou qui ne sont pas mentionnées dans le rapport général de la Commission, se résument ainsi: La définition des industries tombant sous l'empire de la loi est trop difficile et l'ouvrier peut aussi difficilement connaître si son salaire lui permet de recevoir son indemnité, rien ne permet à l'ouvrier de savoir si le patron pourra le payer en cas d'accident.

Les ouvriers croient qu'il ne devrait pas y avoir d'appel dans les causes d'accident du travail. Ils trouvent que les frais judiciaires sont trop élevés. Ils déclarent que le taux des indemnités n'est pas assez élevé et déclarent que le paiement du capital en cas de mort ou d'incapacité grave permanente expose à des abus.

Les ouvriers disent que le principe de la loi est faux parce qu'il en fait une question de charité, un secours à l'indigent. Les ouvriers demandent une mesure législative uniforme.

UNE COMMISSION

Les ouvriers sont unanimes à soumettre la suggestion suivante: la recommandation des droits à une compensation, l'admission spéciale de pas moins de trois membres. Le coût et l'administration du fonds et le paiement des allocations seront confiés à une commission spéciale de pas moins de trois membres. Le coût et l'administration de ce service seraient payés à même le fonds consolidé de la province.

Ils veulent aussi l'assurance obligatoire; ils expriment le désir que les frais funéraires fussent payés par le patron jusqu'à concurrence de \$150.00. Ils soumettaient les desiderata suivants au sujet des indemnités en cas de mort par accident:

Lorsqu'une veuve ou un mari invalide est le seul dépendant, une allocation mensuelle de \$40.00 durant toute la vie, sera payée en plus d'une somme de \$100.00 dans les trente jours après la mort. Lorsque une veuve ou un mari invalide et un ou plusieurs enfants sont dépendants de la victime, une allocation mensuelle de \$40.00 sera payée, plus une allocation mensuelle de \$10.00 par enfant en bas de 16 ans, le tout ne devant pas être plus que 75% du salaire du défunt.

Lorsque des enfants seuls sont dépendants, une allocation mensuelle de \$15.00 sera payée à chacun des enfants en bas de 16 ans, mais pas plus que \$60.00 par mois comme total.

Si la veuve se remarie, les allocations cessent, mais elle a droit à une compensation globale et définitive équivalente à deux ans de son allocation; dans ce cas, les allocations continuent à être payées aux enfants ayant droit.

S'il y a d'autres dépendants que ceux précités, l'allocation sera fixée par la Commission des Accidents, mais ne devra pas être plus que \$60.00.

Pour les cas d'incapacité totale permanente, l'indemnité payée sera équivalente à 66 et un tiers pour cent du salaire hebdomadaire de l'ouvrier durant toute sa vie, avec un minimum de \$12.50 par semaine. Dans le cas d'incapacité totale temporaire, l'indemnité sera équivalente à 66 et un tiers pour cent du salaire hebdomadaire pendant la période d'incapacité.

En cas d'incapacité partielle permanente, l'indemnité sera les 66 et un tiers pour cent du salaire hebdomadaire et celui qui pour l'ouvrier pourra gagner après l'accident. Dans un cas d'incapacité partielle temporaire, l'ouvrier recevra la même indemnité que dans le cas précédent, mais seulement durant le temps de l'incapacité.

LES MEDECINS

Consulté au sujet de l'application de la loi des Accidents du Travail, le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la province, a soumis plusieurs recommandations à la commission d'étude. Il suggère que tous les frais médicaux et chirurgicaux soient à la charge des patrons. Il a préparé un barème qui pourrait être établi par le ministre du travail sur rapport d'une commission spéciale formée des représentants des médecins, des ouvriers, des patrons et des assureurs.

S'il y a litige devant les tribunaux, le Collège des médecins recommande que le tribunal nomme trois experts choisis d'un tableau nommé par le gouvernement sur la recommandation des Universités et du Collège des médecins.

Le Collège des médecins fixe les frais funéraires à \$25.00 et est d'avis que l'accidenté doit toujours choisir son médecin.

LOIS D'EUROPE

Le rapport contient aussi un rap-

LA NAVIGATION

Dans le port de Montréal

D'APRÈS LES CHIFFRES DE LA COMMISSION DU PORT, 1,223 Océaniques d'une Jauge TOTALE DE 4,096,332 TONNES SONT ENTRÉES DANS LE PORT DE MONTRÉAL AU COURS DE LA DERNIÈRE SAISON DE NAVIGATION

D'après les statistiques de la Commission du port, 1,223 océaniques, d'une jauge totale de 4,096,332 tonnes, sont entrées dans le port de Montréal au cours de la dernière saison de navigation. De ce nombre, 1,191 étaient des navires de fer et 32 des navires de bois (on compte un voilier parmi ces derniers). La saison de navigation en 1924 s'est ouverte le 25 avril et s'est terminée le 18 décembre. Elle a été de six jours plus longue que la précédente. Le premier océanique à remonter le fleuve l'année dernière est arrivé à Montréal le 24 avril. En 1923, le premier océanique de la saison arrivait à Montréal le 3 mai.

En 1923, 1,117 océaniques, d'une jauge totale de 3,728,740 tonnes, sont venus à Montréal. En 1922, le nombre des océaniques qui sont venus ici a été de 969, d'une jauge totale de 3,453,059 tonnes.

Ce sont les océaniques anglais qui sont venus ici en plus grand nombre et ils occupent le premier rang par une grosse majorité. Viennent après eux les navires norvégiens. En effet, il est venu, au cours de 1924, 898 navires anglais (jauge totale: 3,192,437 tonnes) et 99 navires norvégiens (jauge totale: 218,495 tonnes). (En 1923: 826 navires anglais d'une jauge totale de 2,979,660 tonnes et 77 navires norvégiens d'une jauge totale de 178,716 tonnes). Viennent ensuite: 71 navires italiens (jauge totale: 233,042 tonnes), 33 navires hollandais (jauge totale: 84,739 tonnes), 30 navires grecs (jauge totale: 88,762), 24 navires danois (jauge totale: 44,600 tonnes), 15 navires français (jauge totale: 36,965 tonnes), 6 navires suédois (jauge totale: 9,744), 6 navires de la ville de Dantzig (jauge totale: 33,457 tonnes), 5 navires espagnols (jauge totale: 16,390 tonnes), 3 navires allemands (jauge totale: 5,009 tonnes), 3 navires belges (jauge totale: 7,955 tonnes), 2 navires de Letvie (jauge totale: 3,498 tonnes), 1 navire hongrois (jauge: 3,152 tonnes), 1 navire de Saint-Domingue (jauge: 1,548 tonnes), 1 navire finlandais (jauge: 2,437 tonnes).

En 1923, il était venu ici 57 navires américains, d'une jauge totale de 131,157 tonnes; l'année dernière, il en est venu 25 d'une jauge totale de 115,806 tonnes.

Au cours de 1924, il est venu des Provinces Maritimes et du golfe 235 navires d'une jauge totale de 499,185 tonnes. En 1923, il en est venu 190 de ces provinces et du golfe.

Des grands lacs et des cours d'eau intérieurs, il est venu, en 1924, 5,791 navires (jauge totale: 11,215,764 tonnes).

En tout, 7,014 navires d'une jauge totale de 15,312,096 tonnes sont entrés dans le port de Montréal en 1924. On peut comparer ces chiffres avec ceux de l'année 1923: 6,691 navires d'une jauge totale de 11,879,028 tonnes; et ceux de 1922: 6,983 navires d'une jauge totale de 13,699,099 tonnes.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le «Montcalm», du Pacifique Canadien, venant de Liverpool, arrivé à Saint-Jean hier avant-midi. L'«Andania», de la compagnie Cunard, venant de Cherbourg, fera escale à Halifax vendredi. L'«Empress of Asia», du Pacifique Canadien, venant de Hong-Kong et d'Yokohama, est arrivé à Vancouver hier.

L'«Ausonia», de la compagnie Cunard, venant de Southampton et de Cherbourg et d'Halifax, est arrivé à New-York hier.

L'«Antonia», de la compagnie Canard, venant de New-York et d'Halifax, et en route pour Cherbourg et Londres, arrive à Plymouth aujourd'hui.

Le «Pittsburg», de la compagnie White Star-Dominion, appareillera à Anvers demain et se mettra en route pour Halifax et New-York via Southampton et Cherbourg.

Le «Minnetonka», de l'Atlantic Transport Line, venant de Londres et de Cherbourg, est arrivé à New-York hier.

Le «California», de la compagnie White Star, doit arriver à Balboa à six heures ce soir. Ce paquebot est à faire le tour du monde.

Le «Berengaria», de la compagnie Cunard, appareillera à Southampton demain et se mettra en route pour New-York, via Cherbourg.

Le «Paris», de la compagnie générale transatlantique, appareillera à New-York demain et se mettra en route pour Plymouth et le Havre.

Le «Zeeland», de la compagnie Red Star, appareillera à New-York jeudi et se mettra en route pour Plymouth, Cherbourg et Anvers.

Le «Scythia», de la compagnie Cunard, appareillera à New-York, lundi et se mettra en route pour Modène et la Méditerranée où il fera une excursion.

L'«Empress of Scotland», du Pacifique Canadien, appareillera à New-York le 9 février et commencera son voyage de la Méditerranée.

Aux postes

On signale à l'attention du public le fait qu'en raison du demi-congé du samedi après-midi accordé par tout le service postal, les objets de correspondance destinés à être livrés à Toronto le samedi doivent être mis à la poste à Montréal, bureau-chef, pas plus tard que six heures p.m., le vendredi.

Tout objet déposé passé six heures du soir ne peut être livré à Toronto le samedi.

port détaillé de M. G. Frank qui est allé en Europe au cours de l'été dernier et qui a étudié les lois anglaise, française, belge, suisse; il y a aussi une étude sur la loi américaine et les lois appliquées dans les autres provinces du Canada.

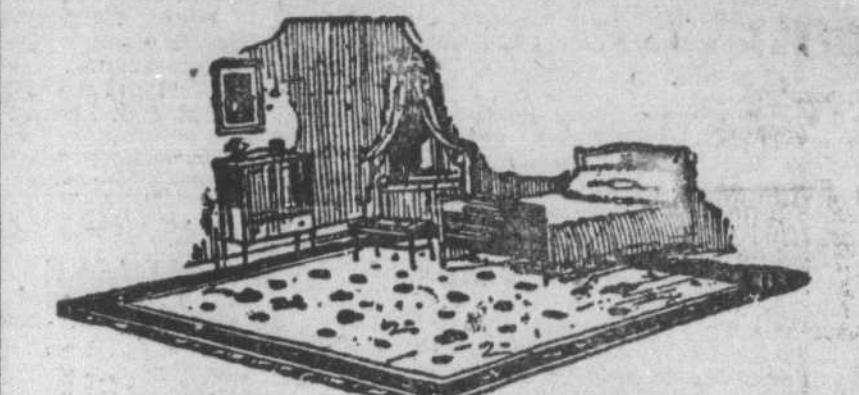
LAURENT

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

Continuation de la Grande Vente de Carpettes de Janvier à Rabais de 1-5, 1-4, 1-3 sur nos prix réguliers

Toutes les qualités, toutes les nuances, toutes les dimensions



CARPETTES AXMINSTER anglaises, sans couture; très belle qualité; choix de dessins et de nuances pour vivre, salle à manger, chambre à coucher et bureau d'affaires. Dimensions: 9 x 10.6 pieds — 73.50 moins 1/3 49.00 Dimensions: 9 x 12.0 pieds — 84.50 moins 1/3 55.83 Nous recommandons cette qualité qui peut donner plusieurs années de service.

RIDEAUX

GRANDS PANNEAUX en tulle Tuscan; large entre-deux de même tissu au bas; longue frange; nuance écru seulement; qualité de 3.98 6.00 chacun pour 3.98 JOLIS RIDEAUX en mousseline de belle qualité; quelques-uns avec dentelle et point d'ourlet et d'autres avec entre-deux, dentelle et point d'ourlet; hauteur 2 1/2 verges; valeur de 2.25 la paire pour 1.55 Dupuis Frères — Rayon des fournitures de maison — Au troisième

MITAINES

marque Ballantyne, pour dames, fillettes et enfants; laine brossée ou laine worsted; manchettes longues; absolument bien confectionnées; toutes les nuances; et toutes les pointures; qualités de .59, .69 et .79 pour 1.39

Tuques Artic

en laine Monarch, pour garçons; aussi plusieurs autres genres pour le sport; toutes les nuances; qualité jusqu'à 1.00 pour29 Dupuis Frères — Rayon des articles en laine — Au rez-de-chaussée.

La Vente de Blanc de Janvier

COTON JAUNE à draps; belle qualité souple; 2 1/2 verges de largeur; la verge52 1/2 COTON BLANCHI à draps approprié aussi pour tabliers de garde-malade; fini uni; 2 1/2 verges de largeur; la verge65 COTON JAUNE BENGAL de belle qualité pour sous-vêtements; 40 pouces de largeur; la verge18 1/2 Dupuis Frères — Rayon de la toile — Au premier.

Remèdes Brevetés et Articles de Toilette

SPECIAL Savon Baby's Own; 3 pour .25 Savon Palmolive; 3 pour .25 Savon de Caillille; 3 pour .25 Savon de Castille; 3 pour .25 Eau de Cologne 471175 Savon Glycérine 4711; 2 pour25 Savon de toilette 471125 Dupuis Frères — Rayon des remèdes brevetés et articles de toilette — Au rez-de-chaussée.

Velutina à Costumes

36 pouces Texture garantie ne pas s'effiler; surface d'un beau fini; chiffon brillant; teinture Worral de la meilleure qualité; toutes les nuances en vogue: brun phoque, gris, Copenhague, henné, bleu marine et noir; régulier 2.95 pour 1.98

MAROCAIN CREPE

Texture tout laine; 40 pces de large; nuances: bleu poudre, sable, brun phoque, Copenhague, bleu marine et noir; rég. 1.95 pour 1.29 Dupuis Frères — Rayon des soies et étoffes à robes — Au rez-de-chaussée.

CHAIRES SOLIDES

en bois franc fini doré, vernissé, ou naturel; peuvent résister à tous les assauts; chacune78 Dupuis Frères — Rayon des meubles — Au deuxième.

Occasions du Mercredi au Sous-sol

PLANCHETTES A LAVER en verre69 CUVETTES en tôle galvanisée; 20 pouces de diamètre 98 SECHOIRS pour le linge; se plient en trois; 498 PAILLASSONS pour protéger les murs; jolies décorations15 LESSIVEUSES en fer blanc très pesant, dessous en tôle galvanisée; très durables; numéro 9; valeur de 3.00 pour 1.98 PASSOIRS émaillés gris; 229 PASSOIRS émaillés bleu; 239 MANNES à linge, sale construite en tringle de bois franc avec broche en métal; forme oblongue de petites dimensions 1.49 Forme ronde, de moyennes dimensions 1.98 Forme ronde de grandes dimensions 2.45 Dupuis Frères — Rayon des articles de maison — Au sous-sol.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Gérant

rue Sainte-Catherine, D. Montigny, Saint-André et Saint-Christophe.